

GREAT-WEST
LIFECO^{INC.}



États financiers consolidés

Pour l'exercice 2012

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2012	2011
Produits		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	21 839 \$	20 013 \$
Primes cédées	(3 019)	(2 720)
Total des primes, montant net	18 820	17 293
Produits de placement nets (note 5)		
Produits de placement nets réguliers	5 653	5 538
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	2 643	4 164
Total des produits de placement nets	8 296	9 702
Honoraires et autres produits	2 945	2 903
	30 061	29 898
Prestations et charges		
Prestations aux titulaires de police		
Contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	17 431	16 591
Montant cédé	(1 457)	(1 217)
Total des prestations aux titulaires de police, montant net	15 974	15 374
Participations des titulaires de police et bonifications	1 437	1 424
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	5 040	6 245
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de police	22 451	23 043
Commissions	1 781	1 548
Charges opérationnelles et frais administratifs (note 28)	2 572	1 950
Taxes sur les primes	293	264
Charges financières (note 15)	285	289
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	103	100
Bénéfice avant impôt	2 576	2 704
Impôt sur le résultat (note 27)	368	465
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	2 208	2 239
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	278	121
Bénéfice net	1 930	2 118
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	115	96
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	1 815 \$	2 022 \$
Bénéfice par action ordinaire (note 24)		
De base	1,912 \$	2,129 \$
Dilué	1,900 \$	2,112 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2012	2011
Bénéfice net	1 930 \$	2 118 \$
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	(78)	206
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	-	1
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	87	235
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(25)	(51)
(Profits) pertes réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(126)	(121)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	31	31
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	14	(24)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(5)	10
(Profits) pertes réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie	2	2
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(1)	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle	3	(84)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	1	22
	(97)	226
Bénéfice global	1 833 \$	2 344 \$

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre	
	2012	2011
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 895 \$	2 056 \$
Obligations (note 5)	82 536	78 073
Prêts hypothécaires (note 5)	17 875	17 432
Actions (note 5)	7 098	6 704
Immeubles de placement (note 5)	3 525	3 201
Avances consenties aux titulaires de police	7 082	7 162
	120 011	114 628
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 6)	10 537	9 923
Goodwill (note 10)	5 397	5 401
Immobilisations incorporelles (note 10)	3 115	3 154
Instruments financiers dérivés (note 29)	997	968
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 11)	514	491
Immobilisations corporelles (note 11)	154	137
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 14)	2 064	2 061
Autres actifs (note 12)	4 893	4 283
Actifs d'impôt différé (note 27)	1 088	1 140
Placements au titre des polices de fonds distincts (note 13)	104 948	96 582
	253 718 \$	238 768 \$
Total de l'actif		
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 14)	119 919 \$	114 730 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 14)	739	782
Débitures et autres instruments d'emprunt (note 16)	4 283	4 313
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	335	169
Instruments financiers dérivés (note 29)	342	316
Autres passifs (note 17)	4 579	4 287
Passifs d'impôt différé (note 27)	868	929
Conventions de rachat	-	23
Titres de fiducies de capital (note 18)	119	533
Contrats d'assurance et d'investissement au titre des polices de fonds distincts (note 13)	104 948	96 582
	236 132	222 664
Total du passif		
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle (note 19)		
Surplus attribuable au compte de participation de filiales	2 505	2 227
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	5	3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 20)		
Actions privilégiées	2 544	1 894
Actions ordinaires	5 848	5 828
Surplus cumulé	6 954	6 327
Cumul des autres éléments de la perte globale (note 25)	(330)	(233)
Surplus d'apport	60	58
Total des capitaux propres	17 586	16 104
Total du passif et des capitaux propres	253 718 \$	238 768 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

31 décembre 2012						
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début	7 722 \$	58 \$	6 327 \$	(233) \$	2 230 \$	16 104 \$
Bénéfice net	-	-	1 930	-	278	2 208
Autres éléments de la perte globale	-	-	-	(97)	(4)	(101)
	7 722	58	8 257	(330)	2 504	18 211
Frais d'émission d'actions (note 20)	-	-	(14)	-	-	(14)
Montant réaffecté du compte de participation au compte de l'actionnaire de la London Life (note 19)	-	-	(6)	-	6	-
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 20)	-	-	(115)	-	-	(115)
Détenteurs d'actions ordinaires (note 24)	-	-	(1 168)	-	-	(1 168)
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions (note 20)	20	-	-	-	-	20
Émission d'actions privilégiées (note 20)	650	-	-	-	-	650
Paiements fondés sur des actions	-	2	-	-	-	2
Solde à la fin	8 392 \$	60 \$	6 954 \$	(330) \$	2 510 \$	17 586 \$
31 décembre 2011						
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début	7 699 \$	55 \$	5 474 \$	(459) \$	2 047 \$	14 816 \$
Bénéfice net	-	-	2 118	-	121	2 239
Autres éléments du bénéfice global	-	-	-	226	62	288
	7 699	55	7 592	(233)	2 230	17 343
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 20)	-	-	(96)	-	-	(96)
Détenteurs d'actions ordinaires (note 24)	-	-	(1 169)	-	-	(1 169)
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions (note 20)	26	-	-	-	-	26
Rachat d'actions privilégiées	(3)	-	-	-	-	(3)
Paiements fondés sur des actions	-	3	-	-	-	3
Solde à la fin	7 722 \$	58 \$	6 327 \$	(233) \$	2 230 \$	16 104 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2012	2011
Activités opérationnelles		
Bénéfice avant impôt	2 576 \$	2 704 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(177)	303
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	5 034	6 029
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	205	464
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	201	25
Variation des coûts d'acquisition différés	(2)	(15)
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	45	415
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(2 643)	(4 164)
Autres	(517)	(917)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>4 722</u>	<u>4 844</u>
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	20	26
Émission d'actions privilégiées	650	-
Diminution de la marge de crédit d'une filiale	-	(13)
Augmentation (remboursement) de débentures et d'autres instruments d'emprunt	(1)	7
Rachat de titres de fiducies de capital	(409)	-
Frais d'émission d'actions	(14)	-
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 168)	(1 169)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(115)	(96)
	<u>(1 037)</u>	<u>(1 245)</u>
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	23 959	19 590
Encaissements sur prêts hypothécaires	2 071	1 756
Ventes d'actions	2 062	2 334
Ventes d'immeubles de placement	-	73
Variation des avances consenties aux titulaires de police	(57)	(198)
Variation des conventions de rachat	(23)	(1 053)
Placement dans des obligations	(26 964)	(20 081)
Placement dans des prêts hypothécaires	(2 569)	(2 991)
Placement dans des actions	(2 104)	(2 626)
Placement dans des immeubles de placement	(213)	(211)
	<u>(3 838)</u>	<u>(3 407)</u>
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(8)	24
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(161)	216
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 056	1 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>1 895 \$</u>	<u>2 056 \$</u>
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	4 645 \$	4 649 \$
Intérêts versés	283 \$	290 \$
Dividendes reçus	206 \$	191 \$

NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la Compagnie) est une société inscrite en Bourse (Bourse de Toronto : GWO), constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Compagnie est la suivante : 100 Osborne Street North, Winnipeg (Manitoba) Canada, R3C 1V3. Lifeco est membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power (la Financière Power), et cette dernière est la société mère de la Compagnie.

Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, l'épargne-retraite, la gestion de placements et la réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie, par l'entremise de ses principales filiales en exploitation, soit La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la Great-West), la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (la London Life), La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie), Great-West Life & Annuity Insurance Company (Great-West Financial) et Putnam Investments, LLC (Putnam).

Les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2012 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 7 février 2013.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers ont été préparés conformément aux méthodes comptables des Normes internationales d'information financière, lesquelles ont remplacé les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. La Compagnie a adopté les Normes internationales d'information financière pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Compagnie au 31 décembre 2012 et pour l'exercice clos à cette date et les états comparatifs au 31 décembre 2011. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Compagnie n'exerce plus ce contrôle. L'ensemble des soldes, transactions, produits, charges, profits et pertes intragroupes, y compris les dividendes liés aux transactions intragroupes, sont éliminés au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces estimations comportent un degré de variabilité inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les sources principales d'incertitude relative aux estimations sont les suivantes : l'évaluation des contrats d'assurance et d'investissement, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles, les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres, l'impôt sur le résultat ainsi que les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi. Les éléments sur lesquels les estimations et les hypothèses de la direction ont eu une incidence importante sont décrits dans les méthodes comptables concernées de la présente note ainsi que dans d'autres notes annexes.

Jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période concernée. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants, comme il est décrit aux notes indiquées des présents états financiers consolidés : les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, la juste valeur des instruments financiers, le goodwill et les immobilisations incorporelles, les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi, l'impôt sur le résultat, les provisions, les filiales et les structures d'accueil, les coûts d'acquisition différés, les provisions au titre des produits différés, les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles, ainsi que l'identification des secteurs opérationnels.

Les résultats annuels de la Compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. L'estimation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement repose sur les notations de crédit des placements. La Compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de crédit de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. Actuellement, la Compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction, selon l'intention de la direction. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global. Les profits et les pertes réalisés font l'objet d'un reclassement des autres éléments du bénéfice global aux comptes consolidés de résultat lorsque le placement disponible à la vente est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits de placement nets, dans les comptes consolidés de résultat.

Les placements dans les instruments de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la Compagnie exerce une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les placements dans des actions comprennent le placement de la Compagnie dans une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, soit la Société financière IGM Inc. (IGM), dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. Ce placement est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont pas normalement négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la Compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la Compagnie.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des titres de sociétés ouvertes est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la Bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

Prêts hypothécaires et obligations – Prêts et créances

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite ou encore une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement ultime du montant total du capital et des intérêts au moment opportun. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché doit être pris en compte dans l'évaluation de la perte de valeur.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et ayant subi une perte de valeur, des provisions sont établies ou des radiations effectuées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, le cumul des pertes de valeur comptabilisé dans le cumul des autres éléments du bénéfice global est reclassé dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur des instruments d'emprunt disponibles à la vente est contrepassée s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés en résultat; par conséquent, toute réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les résultats. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus sont contrepassés.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme ayant subi une perte de valeur.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et des dépôts à terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins et des titres à revenu fixe dont la durée jusqu'à l'échéance est de trois mois ou moins. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de ceux-ci.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des fonds commandités par Putnam, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

e) Passifs financiers

Les passifs financiers autres que les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont classés soit dans les titres de fiducies de capital, soit dans les autres passifs. Les débentures, les autres instruments d'emprunt, les titres de fiducies de capital et les autres passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

f) Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris ses produits. Les lignes directrices de la Compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La Compagnie fournit à la note 29 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit.

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits de placement nets des comptes consolidés de résultat. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La Compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de placement nets.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées dans les produits de placement nets, si bien que toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits de placement nets.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des contrats à terme sur taux d'intérêt désignés comme couvertures de la juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, c'est-à-dire soit dans les produits de placement nets, soit dans les autres éléments du bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du bénéfice global sont comptabilisés dans les produits de placement nets au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du bénéfice global aux produits de placement nets s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la Compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt ainsi qu'à des swaps de devises désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

À l'heure actuelle, la Compagnie n'a pas de dérivés ni d'autres instruments désignés comme couvertures d'investissement net.

g) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur dans les comptes consolidés de résultat. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

h) Écart de change

La Compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la Compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change à la conversion des établissements à l'étranger dans le cumul des autres éléments du bénéfice global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à l'investissement net de la Compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du bénéfice global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu. Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la Compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits de placement nets et n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers de la Compagnie.

i) Avances consenties aux titulaires de police

Le montant des avances consenties aux titulaires de police correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de police correspond approximativement à leur juste valeur.

j) Traités de réassurance

Dans le cours normal des activités, la Compagnie utilise et fournit des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la Compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la Compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de police en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat immédiatement à la date de l'achat et ils ne sont pas amortis.

Les primes et les sinistres cédés en réassurance sont déduits des primes gagnées et des prestations liées aux contrats d'assurance et d'investissement. Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

k) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de traités de réassurance

Pour certains types de traités de réassurance, il est pratique courante pour l'assureur cédant de conserver les actifs qui couvrent les passifs cédés. La Compagnie enregistre un montant à recevoir de l'assureur cédant ou à payer au réassureur, montant qui correspond à la prime exigible. Les produits de placement liés à ces sommes retenues sont crédités par l'assureur cédant.

l) Goodwill et immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la Compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la Compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la Compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur des logiciels, certains contrats conclus avec les clients, des canaux de distribution, des contrats de location et de la technologie. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre cinq et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la Compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Compagnie sera tenue de contrepasser le montant de la charge de dépréciation ou une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède la valeur recouvrable de ceux-ci, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

m) Comptabilisation des produits

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux effectif.

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts opérationnels. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires et autres produits comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et des actifs des fonds communs de placement exclusifs, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement) et la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

n) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	15 à 20 ans
Mobilier et agencements	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

o) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés relatifs aux contrats d'investissement sont inclus dans les autres actifs. Ceux-ci sont comptabilisés s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat.

p) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de police, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés, à la juste valeur. Les produits de placement et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

q) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Classement des contrats

Les produits de la Compagnie sont classés lors de la prise d'effet du contrat, à des fins comptables, à titre de contrats d'assurance ou d'investissement selon qu'ils comportent ou non un risque d'assurance significatif. Il existe un risque d'assurance significatif lorsque la Compagnie accepte d'indemniser les titulaires de police ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la Compagnie ne sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer.

Si le contrat comporte un risque d'assurance significatif, il est comptabilisé comme un contrat d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Se reporter à la note 14 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance significatif, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La Compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient significatif. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation de crédit. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion du risque.

Évaluation

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de police, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la Compagnie. Les actuaires nommés par les filiales de la Compagnie ont pour responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir les obligations de la Compagnie à l'égard des titulaires de police. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode du report variable, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif présentement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont calculés de sorte que les prestations et les charges sont rapprochées des primes reçues. Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf pour certains produits de rentes, qui sont évalués au coût amorti.

r) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux passifs relatifs aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de façon linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

s) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du bénéfice global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs liés à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Selon la méthode du report variable, une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

t) Prestations aux titulaires de police

Les prestations aux titulaires de police comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

u) Conventions de rachat

La Compagnie conclut des conventions de rachat avec des courtiers indépendants aux termes desquelles elle vend des titres et consent à racheter des titres très semblables à une date et à un prix déterminés. Étant donné que la Compagnie conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, elle ne décomptabilise pas ces actifs. Ces conventions de rachat sont comptabilisées comme des opérations de financement des investissements.

v) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Le coût des prestations de retraite définies est imputé au bénéfice net selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services (se reporter à la note 23).

Les écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies de la Compagnie sont amortis dans les comptes consolidés de résultat selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes, et dans la mesure où les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de la période de présentation de l'information financière précédente excèdent les limites du corridor. Le corridor correspond à 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon la plus grande des deux valeurs. L'amortissement est réévalué au début de chaque exercice.

Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Le coût de ces prestations est imputé au bénéfice selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services (se reporter à la note 23).

w) Capital social et surplus

Les instruments financiers émis par la Compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la Compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente l'acquisition des droits liés aux options sur actions, moins les options sur actions exercées.

Le cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation de filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la Compagnie.

x) Paiements fondés sur des actions

La Compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la Compagnie (se reporter à la note 22). La charge de rémunération est portée en augmentation de la charge de rémunération, dans les comptes consolidés de résultat, et du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice et le montant porté au surplus d'apport sont transférés au capital social.

La Compagnie utilise la méthode du report variable pour les attributions à base d'actions émises par Putnam et par sa filiale, PanAgora Asset Management, Inc. (PanAgora). La charge de rémunération est portée en augmentation des charges opérationnelles dans les comptes consolidés de résultat et un passif est comptabilisé dans les bilans consolidés sur la période d'acquisition des attributions à base d'actions. Le passif est réévalué à la juste valeur chaque période, les variations étant constatées dans les charges opérationnelles, et il est réglé en trésorerie, lorsque les actions sont achetées aux employés.

y) Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon le bénéfice net après les dividendes sur les actions privilégiées et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que tous les instruments convertibles sont convertis et que les options en cours sont exercées (se reporter à la note 24).

z) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

Lorsque la Compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

aa) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la Compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs à présenter de la Compagnie sont classés par région et incluent l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine et l'exploitation européenne. Great-West Financial et Putnam sont présentées dans l'exploitation américaine. Les activités de réassurance et les activités exercées dans tous les pays autres que le Canada et les États-Unis sont incluses dans l'exploitation européenne. L'exploitation générale de Lifeco englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs opérationnels de la Compagnie.

ab) Chiffres correspondants

Certains montants de 2011 présentés dans les notes annexes aux fins de comparaison ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice considéré.

3. Méthodes comptables futures

Dans l'avenir, les Normes internationales d'information financière présentées dans le tableau ci-dessous pourraient avoir une incidence sur la Compagnie.

Normes entrant en vigueur en 2013

Norme révisée/nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	<p>L'International Accounting Standards Board a publié une version modifiée de cette norme en juin 2011, qui élimine l'approche du corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels. Ces écarts seraient constatés immédiatement dans les autres éléments du bénéfice global. Par conséquent, les actifs et les passifs nets au titre des régimes de retraite correspondront à la situation de capitalisation de ces régimes dans les bilans consolidés. En vertu de la version révisée d'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>, le rendement prévu de l'actif des régimes n'est plus appliqué à la juste valeur des actifs pour calculer le coût des prestations. Selon la norme révisée, le même taux d'actualisation doit être appliqué à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations ainsi qu'aux actifs du régime lors de la détermination du montant net des charges (produits) d'intérêts. Ce taux d'actualisation est déterminé relativement au rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à la clôture de la période de présentation de l'information financière. De plus, la norme révisée comprend des modifications portant sur la présentation de l'obligation au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime et des composantes de la charge de retraite dans les états financiers d'une entité.</p> <p>La Compagnie continuera d'utiliser l'approche du corridor jusqu'à ce que la révision de la norme portant sur les avantages du personnel soit en vigueur, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2013. Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 19, cette modification relative aux Normes internationales d'information financière sera appliquée de façon rétroactive, ce qui devrait donner lieu à une diminution des capitaux propres d'ouverture d'environ 400 \$ au 1^{er} janvier 2012, et à une diminution additionnelle des capitaux propres d'ouverture d'environ 200 \$ au 1^{er} janvier 2013.</p> <p>Pour obtenir plus de détails sur les régimes d'avantages du personnel de la Compagnie, se reporter à la note 23.</p>

Norme révisée/nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
<p>IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>; IFRS 11, <i>Partenariats</i>; IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i></p>	<p>À compter du 1^{er} janvier 2013, la Compagnie prévoit adopter IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>, IFRS 11, <i>Partenariats</i>, et IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>, aux fins de la préparation et de la présentation de ses états financiers consolidés.</p> <p>IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>, utilise des principes de consolidation fondés sur une définition révisée du contrôle. Le contrôle est lié au pouvoir qu'a l'investisseur de diriger les activités de l'entreprise détenue, à sa capacité de tirer des avantages variables de ses avoirs dans l'entreprise détenue et au lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.</p> <p>IFRS 11, <i>Partenariats</i>, sépare les entités contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'activités conjointes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option pour une entité d'utiliser la consolidation proportionnelle pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises, celle-ci devant dorénavant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin.</p> <p>IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>, propose de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux participations qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. Cette norme exige la présentation d'informations supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés dans les états financiers.</p> <p>En juin 2012, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications qui clarifient les dispositions transitoires présentées dans IFRS 10 et offre une dispense transitoire supplémentaire dans IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 qui limite l'obligation de fournir des informations comparatives ajustées portant seulement sur la période précédente. La Compagnie continue d'évaluer l'incidence des normes susmentionnées sur ses procédures de consolidation et sur les informations à fournir en vue de leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, mais elle ne s'attend pas à ce que cette incidence soit importante.</p> <p>En octobre 2012, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications à IFRS 10 et à IFRS 12 qui établissent une dispense de consolidation pour les entités contrôlées par des entités d'investissement. La Compagnie poursuit son examen de l'information financière à l'égard des fonds distincts liés aux polices présentée dans ses états financiers, afin de déterminer si elle serait différente de la présentation actuelle en vertu des Normes internationales d'information financière.</p>
<p>IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i></p>	<p>La Compagnie adoptera IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>, qui vise à accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet, à l'aide d'une hiérarchie des justes valeurs. La norme sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette hiérarchie classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation. La hiérarchie place au niveau le plus haut les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables.</p> <p>La norme porte principalement sur les informations à fournir et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Compagnie.</p>

Norme révisée/nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	<p>À compter du 1^{er} janvier 2013, la Compagnie adoptera le guide d'application fourni dans la version modifiée d'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>. La norme modifiée exige que les autres éléments du bénéfice global soient classés par nature et groupés selon qu'ils seront reclassés en bénéfice net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) ou qu'ils ne le seront pas.</p> <p>Cette norme révisée porte seulement sur la présentation et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Compagnie.</p>
IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	<p>À compter du 1^{er} janvier 2013, la Compagnie adoptera les directives comprises dans les modifications apportées à IFRS 7, <i>Instruments financiers</i>. La norme ainsi modifiée présente de nouvelles informations à fournir relativement aux instruments financiers, notamment au sujet des droits de compensation et des arrangements connexes aux termes de conventions de compensation globale.</p> <p>La norme révisée porte seulement sur les informations à fournir et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Compagnie.</p>

Normes qui devraient entrer en vigueur après 2013

Norme révisée/nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>	<p>L'International Accounting Standards Board a publié un exposé-sondage proposant des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance en juillet 2010. Aux termes de cette proposition, l'assureur serait tenu d'évaluer les passifs d'assurance au moyen d'un modèle axé sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs associés aux contrats d'assurance. Cette proposition diffère grandement du lien entre les actifs et les passifs au titre des polices d'assurance pris en compte aux termes de la méthode du report variable, et elle pourrait entraîner une variation significative des résultats de la Compagnie. L'exposé-sondage propose également des modifications à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers.</p> <p>Depuis la publication de l'exposé-sondage, des membres du secteur de l'assurance ainsi que des organismes de normalisation comptable du monde entier ont recommandé que d'importantes modifications soient apportées à l'exposé-sondage de 2010. À l'heure actuelle, aucune nouvelle norme n'a été publiée ou n'a été présentée en exposé-sondage.</p> <p>Tant qu'une nouvelle norme internationale d'information financière visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée, la Compagnie continuera d'évaluer les passifs relatifs aux polices d'assurance selon la méthode du report variable. L'entrée en vigueur d'une norme définitive n'est pas prévue avant plusieurs années. La Compagnie continue de surveiller activement les développements à cet égard.</p>

Norme révisée/nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>La nouvelle norme exige que tous les actifs financiers soient classés au coût amorti ou à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et que les catégories « disponible à la vente », « détenu jusqu'à son échéance » et « prêts et créances » soient éliminées.</p> <p>La nouvelle norme exige également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les dérivés incorporés soient évalués aux fins du classement avec leur actif financier hôte; • qu'une méthode de dépréciation soit utilisée pour les actifs financiers; • que des modifications soient apportées aux critères liés à l'application de la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité. <p>L'incidence d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, sur la Compagnie sera évaluée de façon approfondie lorsque les éléments restants du projet de l'International Accounting Standards Board qui vise à remplacer IAS 39, <i>Instruments financiers</i>, soit la méthode de dépréciation, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et des passifs, auront été finalisés. La Compagnie continue de surveiller activement les développements à cet égard.</p> <p>Selon l'échéancier actuel, l'adoption d'IFRS 9 est prévue pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2015. La Compagnie continue toutefois de suivre l'évolution de cette norme en considérant les changements apportés à IFRS 4.</p>
IAS 17, <i>Contrats de location</i>	<p>L'International Accounting Standards Board a publié un exposé-sondage qui propose un nouveau modèle comptable pour les contrats de location, aux termes duquel le preneur et le bailleur auront à constater les actifs et les passifs au bilan à la valeur actualisée des paiements de location découlant de tous les contrats de location. Le nouveau classement serait le modèle reposant sur le droit d'utilisation, qui remplacerait les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement.</p> <p>L'incidence de l'adoption des modifications proposées sera évaluée de façon approfondie une fois que la version finale de la norme sur les contrats de location sera publiée.</p>
IAS 18, <i>Produits des activités ordinaires</i>	<p>L'International Accounting Standards Board a publié un deuxième exposé-sondage en novembre 2011, qui propose la création d'une norme unique portant sur la comptabilisation des produits afin d'uniformiser la présentation de l'information financière sur les produits provenant de contrats clients et les coûts connexes. Une société serait ainsi tenue de comptabiliser, lors de la prestation de services ou de la vente de biens à un client, un produit correspondant à la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.</p> <p>L'incidence de l'adoption des modifications proposées sera évaluée une fois que la version finale de la norme sur la comptabilisation des produits sera publiée, ce qui est prévu en 2013.</p>
IAS 32, <i>Instruments financiers : Présentation</i>	<p>À compter du 1^{er} janvier 2014, la Compagnie adoptera les directives comprises dans les modifications apportées à IAS 32, <i>Instruments financiers : Présentation</i>. Cette norme révisée précise les exigences en matière de compensation des actifs et des passifs financiers.</p> <p>La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.</p>

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des sommes détenues par Lifeco, la société de portefeuille, et par les filiales consolidées de Lifeco.

	2012	2011
Trésorerie	1 048 \$	812 \$
Dépôts à court terme	847	1 244
Total	1 895 \$	2 056 \$

Au 31 décembre 2012, un montant en trésorerie de 34 \$ était soumis à restrictions par la Compagnie (41 \$ au 31 décembre 2011) relativement à la trésorerie détenue en fidéicomis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation.

5. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2012		2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	62 737 \$	62 737 \$	59 856 \$	59 856 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	2 113	2 113	1 853	1 853
Disponibles à la vente	6 752	6 752	6 620	6 620
Prêts et créances	10 934	12 438	9 744	10 785
	82 536	84 040	78 073	79 114
Prêts hypothécaires				
Résidentiels	6 034	6 439	5 996	6 424
Non résidentiels	11 841	12 628	11 436	12 238
	17 875	19 067	17 432	18 662
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	5 965	5 965	5 502	5 502
Disponibles à la vente	788	788	864	864
Autres	345	383	338	406
	7 098	7 136	6 704	6 772
Immeubles de placement	3 525	3 525	3 201	3 201
Total	111 034 \$	113 768 \$	105 410 \$	107 749 \$

(1) Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au gré de la direction, ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont négociés activement dans le but de générer des produits de placement.

- b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2012			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	7 972 \$	16 653 \$	57 518 \$	82 143 \$
Prêts hypothécaires	1 279	6 177	10 397	17 853
Total	9 251 \$	22 830 \$	67 915 \$	99 996 \$

	2011			Total
	Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	7 363 \$	17 028 \$	53 367 \$	77 758 \$
Prêts hypothécaires	1 522	5 646	10 244	17 412
Total	8 885 \$	22 674 \$	63 611 \$	95 170 \$

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

- c) Les actions comprennent le placement que la Compagnie détient par l'entremise de la Great-West dans une société affiliée membre du groupe de sociétés de la Financière Power, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la Compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat. La Compagnie détenait 9 203 061 actions d'IGM au 31 décembre 2012 (9 203 309 actions au 31 décembre 2011), soit une participation de 3,62 % (3,57 % au 31 décembre 2011). La Compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par la Financière Power sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la Compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction ainsi que certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes opérations intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

	2012	2011
Valeur comptable au début	338 \$	330 \$
Quote-part du bénéfice d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	26	27
Dividendes reçus	(19)	(19)
Valeur comptable à la fin	345 \$	338 \$
 Quote-part des capitaux propres à la fin	 162 \$	 160 \$
 Juste valeur à la fin	 383 \$	 406 \$

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2012 dans l'information qu'elle publie.

Aux 31 décembre 2012 et 2011, IGM détenait 37 787 388 actions ordinaires de la Compagnie.

d) Les placements de portefeuille sont les suivants :

i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	2012	2011
Montants ayant subi une dépréciation par catégorie		
À la juste valeur par le biais du résultat net	365 \$	290 \$
Disponibles à la vente	27	51
Prêts et créances	41	35
Total	433 \$	376 \$

La provision pour les prêts et créances s'est chiffrée à 21 \$ au 31 décembre 2012 et à 36 \$ au 31 décembre 2011.

ii) La provision pour pertes sur créances et les variations de la provision pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2012			2011		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
Solde au début	2 \$	34 \$	36 \$	36 \$	28 \$	64 \$
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances de l'exercice, montant net	(1)	(8)	(9)	(20)	7	(13)
Radiations, déduction faite des recouvrements	(1)	(4)	(5)	(14)	(1)	(15)
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	-	(1)	(1)	-	-	-
Solde à la fin	- \$	21 \$	21 \$	2 \$	34 \$	36 \$

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

e) Les produits de placement nets se répartissent comme suit :

	2012					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits de placement nets réguliers :						
Produits de placement gagnés	3 687 \$	897 \$	230 \$	255 \$	550 \$	5 619 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	124	-	2	-	-	126
Autres classements	10	27	-	-	-	37
Recouvrement de (dotation à la provision pour) pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	1	8	-	-	-	9
Autres produits et charges	-	-	-	(63)	(75)	(138)
	3 822	932	232	192	475	5 653
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	22	-	-	-	-	22
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	2 196	-	389	104	(68)	2 621
	2 218	-	389	104	(68)	2 643
Total	6 040 \$	932 \$	621 \$	296 \$	407 \$	8 296 \$

	2011					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits de placement nets réguliers :						
Produits de placement gagnés	3 773 \$	878 \$	190 \$	254 \$	413 \$	5 508 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	119	-	5	-	-	124
Autres classements	11	16	-	-	-	27
Recouvrement de (dotation à la provision pour) pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	20	(7)	-	-	-	13
Autres produits et charges	-	-	-	(65)	(69)	(134)
	3 923	887	195	189	344	5 538
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	74	-	-	-	-	74
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	4 166	-	(280)	143	61	4 090
	4 240	-	(280)	143	61	4 164
Total	8 163 \$	887 \$	(85) \$	332 \$	405 \$	9 702 \$

Les produits de placement gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits de placement tirés des obligations et des prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes et les produits tirés de la participation de la Compagnie dans IGM. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits de placement réalisés sur les immeubles de placement.

- f) Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :

	2012	2011
Solde au début	3 201 \$	2 957 \$
Ajouts	166	161
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	104	143
Cessions	-	(99)
Fluctuations des taux de change	54	39
Solde à la fin	3 525 \$	3 201 \$

g) Actifs financiers transférés

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la Compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la Compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Au 31 décembre 2012, la garantie versée à l'agent de prêt de la Compagnie comprend un montant en trésorerie de 141 \$. De plus, l'agent de prêt indemnise la Compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2012, la valeur de marché des titres que la Compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 5 930 \$.

6. Fonds détenus par des assureurs cédants

Les fonds détenus par des assureurs cédants, de 10 537 \$ au 31 décembre 2012 (9 923 \$ au 31 décembre 2011), comprennent une entente conclue avec Standard Life Assurance Limited (Standard Life). En 2008, Canada Life International Re Limited (CLIRE), la filiale de réassurance irlandaise en propriété exclusive indirecte de la Compagnie, a conclu avec Standard Life, une société établie au Royaume-Uni qui offre des produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, une entente de réassurance à caractère indemnitaire visant la prise en charge d'un important bloc de rentes immédiates. En vertu de cette entente, CLIRE doit déposer des montants auprès de Standard Life, et CLIRE prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les montants déposés. Ces montants sont présentés dans les fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés. Les produits et les charges résultant de cette entente sont portés aux produits de placement nets dans les comptes consolidés de résultat.

Au 31 décembre 2012, les dépôts de CLIRE se chiffraient à 9 951 \$ (9 411 \$ au 31 décembre 2011). Le tableau suivant présente les fonds déposés ainsi que les risques de crédit qui s'y rapportent :

a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2012		2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	120 \$	120 \$	49 \$	49 \$
Obligations	9 655	9 655	9 182	9 182
Autres actifs	176	176	180	180
Total	9 951 \$	9 951 \$	9 411 \$	9 411 \$
Éléments couverts :				
Passifs de réassurance	9 406	9 406	9 082	9 082
Surplus	545	545	329	329
Total	9 951 \$	9 951 \$	9 411 \$	9 411 \$

b) Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	2012	2011
Obligations émises ou garanties par :		
Gouvernement fédéral du Canada	71 \$	– \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	16	88
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	16	–
Autres gouvernements étrangers	2 455	3 074
Organismes gouvernementaux	443	369
Entités supranationales	172	128
Titres adossés à des actifs	258	242
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	87	73
Banques	2 070	1 807
Autres institutions financières	1 007	747
Matières premières	58	21
Communications	224	239
Produits de consommation courante	617	404
Produits et services industriels	31	26
Ressources naturelles	320	220
Biens immobiliers	475	381
Transport	145	117
Services publics	1 119	1 135
Divers	71	111
Total	9 655 \$	9 182 \$

c) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation de crédit

	2012	2011
AAA	3 103 \$	3 520 \$
AA	2 183	1 819
A	3 539	3 116
BBB	507	468
BB ou inférieure	323	259
Total	9 655 \$	9 182 \$

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés à ses instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la Compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la Compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance.

La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et procédures suivantes :

- Des lignes directrices en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquérir uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif. Les notations utilisées proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le conseil d'administration ou le comité de placements du conseil.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation.
- La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de police pendant le délai de grâce stipulé au contrat d'assurance ou jusqu'au paiement complet ou à la résiliation de ce dernier. Les commissions versées aux agents et aux courtiers sont portées en déduction des sommes à recevoir, le cas échéant.
- La réassurance est obtenue auprès des contreparties ayant de bonnes notations de crédit, et l'application des principes directeurs établis chaque année par le conseil d'administration permet de gérer la concentration du risque de crédit. En outre, la capacité financière des réassureurs fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues par la direction.

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la Compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 895 \$	2 056 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	64 850	61 709
Disponibles à la vente	6 752	6 620
Prêts et créances	10 934	9 744
Prêts hypothécaires	17 875	17 432
Avances consenties aux titulaires de police	7 082	7 162
Fonds détenus par des assureurs cédants ⁽¹⁾	10 537	9 923
Actifs au titre des cessions en réassurance	2 064	2 061
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 098	1 108
Débiteurs	977	813
Primes en voie de recouvrement	484	422
Actifs du compte de négociation	313	207
Autres actifs financiers ⁽²⁾	973	685
Actifs dérivés	997	968
Total	126 831 \$	120 910 \$

(1) Ce poste comprend un montant de 9 951 \$ (9 411 \$ au 31 décembre 2011) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la Compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (se reporter à la note 6).

(2) Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la Compagnie (se reporter à la note 12).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues par la Compagnie au 31 décembre 2012 relativement aux actifs dérivés s'élèvent à 25 \$ (21 \$ au 31 décembre 2011).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par secteur et par région :

	2012			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 873 \$	3 \$	43 \$	4 919 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 454	1 881	61	8 396
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	305	3 421	976	4 702
Autres gouvernements étrangers	151	29	8 044	8 224
Organismes gouvernementaux	1 584	–	1 205	2 789
Entités supranationales	453	11	289	753
Titres adossés à des actifs	2 587	3 117	830	6 534
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	16	452	165	633
Banques	2 140	359	2 317	4 816
Autres institutions financières	801	1 578	1 964	4 343
Matières premières	252	724	231	1 207
Communications	499	181	553	1 233
Produits de consommation courante	1 903	1 975	1 867	5 745
Produits et services industriels	873	984	323	2 180
Ressources naturelles	1 100	665	565	2 330
Biens immobiliers	850	–	1 739	2 589
Transports	1 747	696	598	3 041
Services publics	4 257	3 317	3 342	10 916
Divers	2 317	856	312	3 485
Total des obligations à long terme	33 162	20 249	25 424	78 835
Obligations à court terme	2 388	358	955	3 701
Total	35 550 \$	20 607 \$	26 379 \$	82 536 \$

	2011			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 328 \$	2 \$	42 \$	4 372 \$
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 430	1 980	53	8 463
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	271	2 857	1 006	4 134
Autres gouvernements étrangers	185	25	8 216	8 426
Organismes gouvernementaux	1 293	–	955	2 248
Entités supranationales	443	12	211	666
Titres adossés à des actifs	2 696	3 401	803	6 900
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	26	638	146	810
Banques	2 168	416	1 858	4 442
Autres institutions financières	855	1 449	1 615	3 919
Matières premières	233	748	214	1 195
Communications	508	221	501	1 230
Produits de consommation courante	1 848	1 813	1 771	5 432
Produits et services industriels	695	825	212	1 732
Ressources naturelles	1 127	560	554	2 241
Biens immobiliers	608	–	1 610	2 218
Transports	1 721	672	624	3 017
Services publics	3 792	2 689	3 158	9 639
Divers	2 024	814	277	3 115
Total des obligations à long terme	31 251	19 122	23 826	74 199
Obligations à court terme	2 980	323	571	3 874
Total	34 231 \$	19 445 \$	24 397 \$	78 073 \$

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région :

	2012			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	1 676 \$	3 250 \$	6 982 \$	11 908 \$
Exploitation américaine	–	921	2 139	3 060
Exploitation européenne	–	187	2 720	2 907
Total	1 676 \$	4 358 \$	11 841 \$	17 875 \$

	2011			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	1 591 \$	3 407 \$	7 022 \$	12 020 \$
Exploitation américaine	–	811	1 999	2 810
Exploitation européenne	79	108	2 415	2 602
Total	1 670 \$	4 326 \$	11 436 \$	17 432 \$

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation de crédit

	2012	2011
AAA	29 302 \$	29 612 \$
AA	13 463	12 525
A	23 767	22 435
BBB	14 662	12 399
BB ou inférieure	1 342	1 102
Total	82 536 \$	78 073 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation de crédit

	2012	2011
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AAA	9 \$	12 \$
AA	106	361
A	882	595
Total	997 \$	968 \$

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de perte de valeur

Les prêts qui sont en souffrance mais qui ne sont pas considérés comme ayant subi une perte de valeur sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme ayant subi une perte de valeur :

	2012	2011
Moins de 30 jours	12 \$	3 \$
De 30 à 90 jours	-	1
Plus de 90 jours	4	1
Total	16 \$	5 \$

v) Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif.

	2012	2011
Polices avec participation	892 \$	852 \$
Polices sans participation	1 667	1 648
Total	2 559 \$	2 500 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La Compagnie gère étroitement les liquidités opérationnelles au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de police et le rendement de l'actif. Environ 70 % (environ 72 % en 2011) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille régulièrement l'utilisation des marges de crédit et évalue continuellement la disponibilité de ces formes de crédit et d'autres formes de crédit aux fins de l'exploitation.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La Compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou des marchés financiers. La Compagnie a obtenu une marge de crédit de 200 \$ auprès d'une banque à charte canadienne. De plus, Putnam dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 500 \$ US auprès d'un consortium de banques et, le 18 octobre 2012, la Compagnie a renouvelé, pour une durée de trois ans, une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un montant de 304 \$ US de Putnam, garantie par Lifeco (se reporter à la note 16).

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de la Compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	Paiements exigibles par période						Plus de 5 ans
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	4 312 \$	296 \$	1 \$	301 \$	– \$	– \$	3 714 \$
Titres de fiducies de capital ⁽¹⁾	150	–	–	–	–	–	150
Obligations d'achat	83	58	13	10	2	–	–
Cotisations au titre des régimes de retraite	133	133	–	–	–	–	–
Total	4 678 \$	487 \$	14 \$	311 \$	2 \$	– \$	3 864 \$

(1) Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la Compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 45 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers consolidés contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la Compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la Compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La Compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. De plus, les dettes de la Compagnie sont principalement libellées en dollars canadiens. En vertu des Normes internationales d'information financière, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total du capital social et du surplus de la Compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la Compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à l'asymétrie des devises.
- Tout actif en devises qui est acquis afin de couvrir un passif est généralement reconverti dans la monnaie du passif en question au moyen d'un contrat de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation négligeable du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation négligeable du bénéfice net.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), la Compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La Compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la Compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, au mésappariement des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs courants sont utilisés dans la méthode du report variable pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires, car elles représentent les possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,18 % (0,19 % en 2011). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux.

Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ayant une incidence sur le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Compagnie. Ces variations de taux d'intérêt auraient une incidence sur les flux de trésorerie projetés.

- L'incidence d'une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement correspondrait à une diminution d'environ 181 \$ de ces passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une augmentation d'environ 121 \$ du bénéfice net.
- L'incidence d'une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement correspondrait à une hausse d'environ 715 \$ de ces passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une diminution d'environ 504 \$ du bénéfice net.

En outre, dans l'éventualité où la courbe de rendement persisterait pour une période prolongée, la portée des scénarios envisagés pourrait varier. L'incidence d'une diminution ou d'une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement se prolongeant sur une année serait minime en ce qui a trait aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la Compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices liées aux garanties relatives aux fonds distincts, la Compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des marchés boursiers. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Une remontée de 10 % des marchés boursiers donnerait lieu à une diminution supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 22 \$, entraînant à son tour une augmentation du bénéfice net d'environ 18 \$. Un recul de 10 % des marchés boursiers entraînerait une augmentation supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 128 \$, entraînant à son tour une diminution du bénéfice net d'environ 96 \$.

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. L'incidence d'une augmentation de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une diminution d'environ 443 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une augmentation du bénéfice net d'environ 342 \$. L'incidence d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une augmentation d'environ 492 \$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une diminution du bénéfice net d'environ 376 \$.

iv) Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux justes valeurs des fonds de placement. Une baisse importante de la juste valeur de ces fonds pourrait contribuer à une hausse du risque de responsabilité assumé par la Compagnie à l'égard des garanties offertes. Le tableau suivant présente l'exposition de la Compagnie à ces garanties à la date de clôture :

	2012				
	Juste valeur	Insuffisance d'investissement par type de prestations			
		Produits	Échéance	Décès	Total*
Exploitation canadienne	24 192 \$	– \$	29 \$	181 \$	181 \$
Exploitation américaine	7 272	–	–	59	59
Exploitation européenne	3 665	552	40	71	624
Total	35 129 \$	552 \$	69 \$	311 \$	864 \$

	2011				
	Juste valeur	Insuffisance d'investissement par type de prestations			
		Produits	Échéance	Décès	Total*
Exploitation canadienne	22 837 \$	– \$	39 \$	301 \$	301 \$
Exploitation américaine	7 041	1	–	79	80
Exploitation européenne	3 232	641	124	174	817
Total	33 110 \$	642 \$	163 \$	554 \$	1 198 \$

* Les titulaires ne peuvent recevoir une rente immédiate au titre d'une police que si l'un des trois événements suivants survient : le choix de prestations de revenu, l'échéance ou le décès. Le total de l'insuffisance mesure l'exposition à un moment précis, en supposant que l'événement le plus coûteux survienne aux 31 décembre 2012 et 2011 pour chaque police.

8. Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

La Compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Compagnie a accès. Les actifs et les passifs financiers évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et autres données de référence. Les titres correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une cote de solvabilité élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs ainsi que la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier et de modèles internes d'établissement des prix. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, des placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives ainsi que certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote.

Les tableaux suivants présentent des renseignements à l'égard des actifs et des passifs financiers de la Compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

Actifs évalués à la juste valeur	2012			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	– \$	64 577 \$	273 \$	64 850 \$
Actions	5 946	7	12	5 965
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 946	64 584	285	70 815
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	–	6 725	27	6 752
Actions	108	5	1	114
Total des actifs financiers disponibles à la vente	108	6 730	28	6 866
Autres actifs – dérivés ⁽¹⁾	–	997	–	997
Total des actifs évalués à la juste valeur	6 054 \$	72 311 \$	313 \$	78 678 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Autres passifs – dérivés ⁽²⁾	4 \$	338 \$	– \$	342 \$

(1) Compte non tenu de garanties reçues de 25 \$.

(2) Compte non tenu de garanties données de 101 \$.

GREAT-WEST
LIFECO INC.

	2011			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs évalués à la juste valeur				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	– \$	61 406 \$	303 \$	61 709 \$
Actions	5 485	3	14	5 502
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 485	61 409	317	67 211
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	–	6 580	40	6 620
Actions	96	7	1	104
Total des actifs financiers disponibles à la vente	96	6 587	41	6 724
Autres actifs – dérivés ⁽¹⁾	–	968	–	968
Total des actifs évalués à la juste valeur	5 581 \$	68 964 \$	358 \$	74 903 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Autres passifs – dérivés ⁽²⁾	– \$	316 \$	– \$	316 \$

(1) Compte non tenu de garanties reçues de 21 \$.

(2) Compte non tenu de garanties données de 45 \$.

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard des actifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Compagnie a utilisé les données du niveau 3 (la Compagnie n'avait pas de passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en 2012 ni en 2011) :

	2012				Total
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	
Solde au début	303 \$	40 \$	14 \$	1 \$	358 \$
Total des profits (pertes)					
Compris dans le bénéfice net	42	–	(2)	–	40
Compris dans les autres éléments du bénéfice global	–	3	–	–	3
Achats	–	–	3	–	3
Ventes	(1)	(4)	–	–	(5)
Règlements	(63)	(5)	–	–	(68)
Transferts hors du niveau 3	(8)	(7)	(3)	–	(18)
Solde à la fin	273 \$	27 \$	12 \$	1 \$	313 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le bénéfice net pour les actifs détenus au 31 décembre 2012	51 \$	– \$	(2) \$	– \$	49 \$

	2011				Total
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions disponibles à la vente	
Solde au début	312 \$	42 \$	417 \$	1 \$	772 \$
Total des profits (pertes)					
Compris dans le bénéfice net	52	1	35	-	88
Compris dans les autres éléments du bénéfice global	-	2	-	-	2
Achats	-	-	65	-	65
Ventes	(4)	-	(6)	-	(10)
Règlements	(57)	(5)	-	-	(62)
Transferts hors du niveau 3	-	-	(497)	-	(497)
Solde à la fin	303 \$	40 \$	14 \$	1 \$	358 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le bénéfice net pour les actifs détenus au 31 décembre 2011	43 \$	1 \$	(3) \$	- \$	41 \$

9. Actif investi déposé au titre d'ententes de réassurance

Le montant de l'actif investi que la Compagnie maintient en dépôt relativement à certaines ententes de réassurance (se reporter à la note 5) se chiffre à 606 \$ (577 \$ en 2011). La Compagnie conserve la totalité des droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs; toutefois, les politiques de placement à l'égard de ces derniers sont régies par les conditions des ententes de réassurance.

10. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2012	2011
Solde au début	5 401 \$	5 397 \$
Fluctuations des taux de change	(4)	4
Solde à la fin	5 397 \$	5 401 \$

Le cumul des pertes de valeur du goodwill et les variations de ce cumul se présentent comme suit :

	2012	2011
Solde au début	917 \$	890 \$
Fluctuations des taux de change	(27)	27
Solde à la fin	890 \$	917 \$

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 3 115 \$ (3 154 \$ en 2011) comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. La valeur comptable et la variation de ces immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :

	2012			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début	726 \$	2 321 \$	354 \$	3 401 \$
Fluctuations des taux de change	(9)	(57)	-	(66)
Solde à la fin	717 \$	2 264 \$	354 \$	3 335 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début	(94) \$	(825) \$	-	(919) \$
Fluctuations des taux de change	3	23	-	26
Solde à la fin	(91) \$	(802) \$	- \$	(893) \$
Valeur comptable nette	626 \$	1 462 \$	354 \$	2 442 \$
	2011			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût				
Solde au début	714 \$	2 264 \$	354 \$	3 332 \$
Fluctuations des taux de change	12	57	-	69
Solde à la fin	726 \$	2 321 \$	354 \$	3 401 \$
Cumul des pertes de valeur				
Solde au début	(91) \$	(801) \$	-	(892) \$
Fluctuations des taux de change	(3)	(24)	-	(27)
Solde à la fin	(94) \$	(825) \$	- \$	(919) \$
Valeur comptable nette	632 \$	1 496 \$	354 \$	2 482 \$

ii) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :

2012						
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie	Baux	Logiciels	Total
	10 à 20 ans	30 ans	5 ans	5 ans	5 à 10 ans	
Période d'amortissement						
Période d'amortissement moyenne pondérée restante	12 ans	21 ans	–	–	–	
Mode d'amortissement	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	
Coûts						
Solde au début	571 \$	100 \$	12 \$	13 \$	468 \$	1 164 \$
Acquisitions	–	–	–	–	86	86
Cessions	–	–	–	–	(11)	(11)
Fluctuations des taux de change	(7)	3	–	–	(3)	(7)
Autres	–	–	–	–	27	27
Solde à la fin	564 \$	103 \$	12 \$	13 \$	567 \$	1 259 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au début	(204) \$	(29) \$	(10) \$	(12) \$	(237) \$	(492) \$
Cessions	–	–	–	–	9	9
Amortissement	(31)	(5)	(2)	(1)	(64)	(103)
Solde à la fin	(235) \$	(34) \$	(12) \$	(13) \$	(292) \$	(586) \$
Valeur comptable nette	329 \$	69 \$	– \$	– \$	275 \$	673 \$
2011						
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie	Baux	Logiciels	Total
	10 à 20 ans	30 ans	5 ans	5 ans	5 à 10 ans	
Période d'amortissement						
Période d'amortissement moyenne pondérée restante	12 ans	22 ans	1 an	1 an	–	
Mode d'amortissement	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	Mode linéaire	
Coûts						
Solde au début	564 \$	100 \$	12 \$	13 \$	378 \$	1 067 \$
Acquisitions	–	–	–	–	31	31
Fluctuations des taux de change	7	–	–	–	5	12
Autres	–	–	–	–	54	54
Solde à la fin	571 \$	100 \$	12 \$	13 \$	468 \$	1 164 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au début	(169) \$	(24) \$	(8) \$	(9) \$	(189) \$	(399) \$
Dépréciation	–	–	–	–	(4)	(4)
Fluctuations des taux de change	(1)	(1)	–	–	(3)	(5)
Autres	–	–	–	–	13	13
Amortissement	(34)	(4)	(2)	(3)	(54)	(97)
Solde à la fin	(204) \$	(29) \$	(10) \$	(12) \$	(237) \$	(492) \$
Valeur comptable nette	367 \$	71 \$	2 \$	1 \$	231 \$	672 \$

- c) Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été répartis de la manière suivante entre les unités génératrices de trésorerie :

	2012		
	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Total
Exploitation canadienne			
Assurance collective	1 033 \$	– \$	1 033 \$
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	2 740	973	3 713
Exploitation européenne			
Assurance et rentes	1 500	109	1 609
Réassurance	1	–	1
Exploitation américaine			
Services financiers	123	–	123
Gestion d'actifs	–	1 360	1 360
Total	5 397 \$	2 442 \$	7 839 \$

	2011		
	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Total
Exploitation canadienne			
Assurance collective	1 033 \$	– \$	1 033 \$
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	2 740	973	3 713
Exploitation européenne			
Assurance et rentes	1 500	107	1 607
Réassurance	1	–	1
Exploitation américaine			
Services financiers	127	–	127
Gestion d'actifs	–	1 402	1 402
Total	5 401 \$	2 482 \$	7 883 \$

d) Valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur est déterminée à l'aide d'une combinaison de méthodes d'évaluation généralement acceptées, notamment les multiples de négociation comparables, les multiples de transactions comparables et l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les méthodes faisant appel aux multiples de négociation et de transactions comparables établissent la valeur en appliquant les multiples observés sur le marché aux résultats historiques ou aux projections approuvées par la direction, le cas échéant. La valeur calculée par l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie fait appel aux projections des flux de trésorerie basées sur les budgets financiers qui sont approuvés par la direction et qui portent sur une période initiale (généralement de quatre ou cinq ans). La valeur au-delà de la période initiale est déterminée en appliquant un multiple de valeur finale au dernier exercice de la période initiale de projection. Le multiple de valeur finale est fonction du taux d'actualisation et du taux de croissance final estimé. Le taux de croissance final estimé ne doit pas être supérieur au taux de croissance à long terme moyen (le taux d'inflation) des marchés dans lesquels la Compagnie exerce ses activités.

Les principales hypothèses utilisées aux fins du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie se fondent sur les résultats passés et sur des sources externes d'information. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Les taux d'actualisation ajustés en fonction du risque utilisés pour le calcul de la valeur actualisée se basent sur le coût du capital moyen pondéré.
- Les hypothèses économiques se basent sur les taux de rendement du marché calculés d'après les taux d'intérêt sans risque à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.
- Le taux de croissance final représente le taux utilisé pour extrapoler les apports des affaires nouvelles au-delà de la période prévue. Ce taux se base sur l'estimation de la direction quant à la croissance future et il varie entre 0,0 % et 3,0 %, dépendamment de la nature des affaires.

11. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles ainsi que leur variation respective :

	2012		2011	
	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations corporelles	Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	Immobilisations corporelles
Valeur comptable au début	523 \$	617 \$	468 \$	580 \$
Déduire : cumul de l'amortissement et des pertes de valeur	(32)	(480)	(29)	(459)
Valeur comptable nette au début	491	137	439	121
Ajouts	31	64	51	58
Cessions	-	(25)	-	(3)
Amortissement	(5)	(39)	(3)	(40)
Amortissement (cessions/mises hors service)	-	20	-	-
Écarts de change nets	(3)	(3)	4	1
Valeur comptable nette à la fin	514	154	491	137
Ajouter : cumul de l'amortissement et des pertes de valeur	37	502	32	480
Valeur comptable à la fin	551 \$	656 \$	523 \$	617 \$

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles par région :

	2012	2011
Exploitation canadienne	466 \$	426 \$
Exploitation américaine	172	175
Exploitation européenne	30	27
Total	668 \$	628 \$

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en nantissement de la dette.

12. Autres actifs

	2012	2011
Primes en voie de recouvrement	484 \$	422 \$
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 098	1 108
Impôt exigible	162	181
Charges payées d'avance	92	99
Débiteurs	977	813
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 23)	415	420
Coûts d'acquisition différés	541	529
Actifs du compte de négociation de Putnam ⁽¹⁾	313	207
Autres ⁽²⁾	811	504
Total	4 893 \$	4 283 \$

(1) Ce poste comprend des obligations d'un montant de 225 \$ et des actions d'un montant de 88 \$ au 31 décembre 2012 (obligations d'un montant de 80 \$ et actions d'un montant de 127 \$ au 31 décembre 2011).

(2) Ce poste comprend d'autres actifs divers de la Compagnie.

Le total des autres actifs d'un montant de 3 937 \$ (3 334 \$ en 2011) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés au titre des contrats d'investissement, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Coûts d'acquisition différés

	2012	2011
Solde au début	529 \$	508 \$
Ajouts	120	123
Amortissement	(69)	(71)
Change	9	6
Cessions	(48)	(37)
Solde à la fin	541 \$	529 \$

13. Fonds distincts

a) Placements au titre des polices de fonds distincts

	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 837 \$	5 334 \$
Obligations	24 070	21 594
Prêts hypothécaires	2 303	2 303
Actions	69 254	63 885
Immeubles de placement	6 149	5 457
Produits à recevoir	239	287
Autres passifs	(1 904)	(2 278)
Total	104 948 \$	96 582 \$

b) Contrats d'assurance et d'investissement au titre des polices de fonds distincts

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	96 582 \$	94 827 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de police	13 819	13 462
Produits de placement nets	1 189	755
Profits (pertes) en capital réalisés sur les placements	1 094	1 048
Profits (pertes) en capital latents sur les placements	4 316	(3 539)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(213)	887
Retraits des titulaires de police	(11 831)	(10 876)
Virement du fonds général, montant net	(8)	18
Total	8 366	1 755
Solde à la fin	104 948 \$	96 582 \$

14. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

	2012		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	119 919 \$	2 064 \$	117 855 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	739	-	739
Total	120 658 \$	2 064 \$	118 594 \$

	2011		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	114 730 \$	2 061 \$	112 669 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	782	-	782
Total	115 512 \$	2 061 \$	113 451 \$

b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2012		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	27 851 \$	(88) \$	27 939 \$
Exploitation américaine	8 942	14	8 928
Exploitation européenne	1 241	-	1 241
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	27 283	746	26 537
Exploitation américaine	17 356	241	17 115
Exploitation européenne	37 985	1 151	36 834
Total	120 658 \$	2 064 \$	118 594 \$

	2011		
	Passif, montant brut	Actif au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Exploitation canadienne	26 470 \$	(50) \$	26 520 \$
Exploitation américaine	8 639	18	8 621
Exploitation européenne	1 230	-	1 230
Polices sans participation			
Exploitation canadienne	27 099	919	26 180
Exploitation américaine	16 657	276	16 381
Exploitation européenne	35 417	898	34 519
Total	115 512 \$	2 061 \$	113 451 \$

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres :

	2012					Total
	Obligations hypothécaires	Prêts Actions	Immeubles de placement	Autres	Total	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	12 818 \$	6 903 \$	4 221 \$	932 \$	2 977 \$	27 851 \$
Exploitation américaine	4 307	188	-	-	4 447	8 942
Exploitation européenne	874	40	162	19	146	1 241
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	17 519	4 428	1 565	3	3 768	27 283
Exploitation américaine	14 280	2 464	-	-	612	17 356
Exploitation européenne	22 420	2 827	127	2 173	10 438	37 985
Autres	6 507	493	-	4	108 470	115 474
Total des capitaux propres	3 811	532	1 023	394	11 826	17 586
Total de la valeur comptable	82 536 \$	17 875 \$	7 098 \$	3 525 \$	142 684 \$	253 718 \$
Juste valeur	84 040 \$	19 067 \$	7 136 \$	3 525 \$	142 684 \$	256 452 \$

	2011					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	11 862 \$	6 686 \$	3 864 \$	507 \$	3 551 \$	26 470 \$
Exploitation américaine	4 059	152	–	–	4 428	8 639
Exploitation européenne	855	56	176	22	121	1 230
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	16 674	4 738	1 329	20	4 338	27 099
Exploitation américaine	13 523	2 369	–	–	765	16 657
Exploitation européenne	20 449	2 506	119	2 092	10 251	35 417
Autres	6 563	484	–	6	100 099	107 152
Total des capitaux propres	4 088	441	1 216	554	9 805	16 104
Total de la valeur comptable	78 073 \$	17 432 \$	6 704 \$	3 201 \$	133 358 \$	238 768 \$
Juste valeur	79 114 \$	18 662 \$	6 772 \$	3 201 \$	133 358 \$	241 107 \$

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux conventions comptables suivies à l'égard des placements.

c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

	2012		
	Polices avec participation		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début	36 303 \$	(32) \$	36 335 \$
Incidence des affaires nouvelles	72	–	72
Variations normales des affaires en vigueur	1 621	(6)	1 627
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(260)	(34)	(226)
Incidence des fluctuations des taux de change	(262)	(2)	(260)
Incidence de la fusion de la Crown Vie	529	–	529
Solde à la fin	38 003 \$	(74) \$	38 077 \$

	Polices sans participation			Total, montant net
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début	78 427 \$	2 093 \$	76 334 \$	112 669 \$
Incidence des affaires nouvelles	4 664	326	4 338	4 410
Variations normales des affaires en vigueur	(528)	35	(563)	1 064
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(380)	(306)	(74)	(300)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(48)	(7)	(41)	(41)
Incidence des fluctuations des taux de change	310	(3)	313	53
Incidence de la fusion de la Crown Vie	(529)	–	(529)	–
Solde à la fin	81 916 \$	2 138 \$	79 778 \$	117 855 \$

	2011 Polices avec participation		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début	34 398 \$	25 \$	34 373 \$
Reclassement connexe (Crown Vie)	(89)	–	(89)
Incidence des affaires nouvelles	133	–	133
Variations normales des affaires en vigueur	1 719	(14)	1 733
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(139)	(45)	(94)
Incidence des fluctuations des taux de change	281	2	279
Solde à la fin	36 303 \$	(32) \$	36 335 \$

	Polices sans participation			Total, montant net
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début	73 007 \$	2 508 \$	70 499 \$	104 872 \$
Reclassement connexe (Crown Vie)	89	–	89	–
Incidence des affaires nouvelles	3 088	(329)	3 417	3 550
Variations normales des affaires en vigueur	1 910	476	1 434	3 167
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(806)	(583)	(223)	(317)
Incidence des fluctuations des taux de change	1 139	21	1 118	1 397
Solde à la fin	78 427 \$	2 093 \$	76 334 \$	112 669 \$

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2012, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des affaires nouvelles (hausse de 4 410 \$) et les variations normales des affaires en vigueur (hausse de 1 064 \$), découlant principalement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 74 \$ en 2012 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 138 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une augmentation de 97 \$ par l'exploitation européenne et une diminution de 33 \$ par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 79 \$), la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 75 \$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (diminution de 71 \$), la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 21 \$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (diminution de 9 \$), partiellement contrebalancés par les provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 66 \$) et la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de police au sein de l'unité Assurance individuelle (augmentation de 41 \$).

L'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses en ce qui a trait à l'amélioration au chapitre de la longévité (augmentation de 348 \$), la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de police au chapitre de la réassurance (augmentation de 109 \$), l'augmentation de la provision au titre des charges d'impôt et des frais (augmentation de 36 \$), le raffinement de la modélisation (augmentation de 32 \$), l'augmentation des provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 15 \$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (augmentation de 3 \$), partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de base (diminution de 358 \$) et la révision de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 85 \$).

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 33 \$), de la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 3 \$), de la baisse des provisions liées au comportement des titulaires de police (diminution de 3 \$) et de la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 1 \$), partiellement contrebalancés par les provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 7 \$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 226 \$ en 2012 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution découle principalement de la baisse des provisions au titre des participations des titulaires de police futures (baisse de 2 078 \$), de l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie individuelle (baisse de 124 \$), de la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 92 \$) et du raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 10 \$), partiellement contrebalancés par la baisse du rendement des placements (hausse de 2 056 \$), par l'augmentation des provisions liées au comportement des titulaires de police (hausse de 19 \$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (hausse de 3 \$).

En 2011, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des affaires nouvelles (hausse de 3 550 \$) et les variations normales des affaires en vigueur (hausse de 3 167 \$), découlant principalement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 223 \$ en 2011 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 68 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, de 132 \$ par l'exploitation européenne et de 23 \$ par l'exploitation américaine.

La Compagnie a adopté la sous-section 2350 des normes de pratique actuarielle révisées, qui porte sur l'inclusion de l'amélioration de la mortalité dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour l'assurance-vie et les rentes. Cette adoption a engendré une baisse du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance-vie sans participation qui s'est chiffrée à 446 \$, montant composé d'une diminution de 182 \$ pour l'exploitation canadienne, de 242 \$ pour l'exploitation européenne (principalement en matière de réassurance) et de 22 \$ pour l'exploitation américaine. Cette adoption a également engendré une hausse de 47 \$ du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour les rentes, laquelle est le résultat d'une hausse de 53 \$ enregistrée par l'exploitation canadienne, d'une baisse de 58 \$ pour l'exploitation européenne et d'une hausse de 52 \$ pour l'exploitation américaine.

Le reste de l'augmentation enregistrée par l'exploitation canadienne découle principalement de la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de police au sein de l'unité Assurance individuelle (hausse de 172 \$), des provisions au titre de l'appariement de l'actif (hausse de 147 \$), de la révision de la mortalité de base à l'égard des rentes (hausse de 43 \$) et du reclassement des passifs divers (hausse de 29 \$), partiellement contrebalancés par la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 137 \$), la révision des hypothèses de morbidité (baisse de 101 \$), la révision de la mortalité de base à l'égard de l'assurance-vie (baisse de 38 \$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 40 \$) et les mesures prises par la direction à l'égard de la réassurance (baisse de 16 \$).

Le reste de l'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne découle principalement de la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de police au chapitre de la réassurance (hausse de 227 \$), de la révision de la mortalité de base à l'égard de l'assurance-vie (hausse de 50 \$) et de la révision des hypothèses liées à la morbidité (hausse de 15 \$), partiellement contrebalancées par le raffinement de la modélisation pour les activités au Royaume-Uni et dans le secteur de la réassurance (baisse de 69 \$), la révision de la mortalité de base à l'égard des rentes (baisse de 42 \$) et la réduction des provisions au titre de l'appariement de l'actif (baisse de 16 \$).

Le reste de la diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision de la mortalité de base à l'égard des rentes (baisse de 28 \$) et de la révision de la mortalité de base à l'égard de l'assurance-vie (baisse de 23 \$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 94 \$ en 2011 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution découle principalement de la baisse des provisions au titre des participations des titulaires de police futures (baisse de 1 556 \$), du raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 256 \$), de l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie individuelle (baisse de 256 \$ comprenant une tranche de 27 \$ liée à la révision des normes de pratique) et de la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 15 \$), partiellement contrebalancés par la baisse du rendement des placements (hausse de 1 952 \$) et par l'augmentation des provisions liées au comportement des titulaires de police (hausse de 40 \$).

d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur

	2012	2011
Solde au début	782 \$	791 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(87)	(54)
Résultats au chapitre de l'investissement	51	35
Incidence des fluctuations des taux de change	(7)	10
Solde à la fin	739 \$	782 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré.

e) Dérivés incorporés aux produits d'assurance-vie universelle – exploitation canadienne

La Compagnie a séparé la composante des contrats d'assurance-vie universelle liée aux indices parce que ce dérivé incorporé n'est pas étroitement lié au contrat d'assurance hôte et ne constitue pas un contrat d'assurance en soi. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes contractuelles en vertu desquelles les titulaires de police ont droit au rendement de l'indice sous-jacent. Les titulaires de police peuvent choisir un ou plusieurs des principaux indices.

f) Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires, car elles représentent les possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent l'assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la Compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les normes de pratique actuarielle ont été modifiées afin de supprimer l'obligation dictant que, pour l'assurance-vie, les réductions faites aux passifs en raison de l'amélioration des hypothèses au chapitre de la mortalité doivent être contrebalancées par un montant équivalent en provisions pour écarts défavorables. Des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité chez les rentiers.

Morbidité

La Compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la Compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Réassurance IARD

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London (le GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de la réassurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été établis au moyen de techniques d'évaluation des flux de trésorerie, notamment l'actualisation. Ils sont fondés sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. Dans certains cas, la direction du GRL rajuste les montants présentés dans les états de cession afin de tenir compte de l'interprétation de l'entente par la direction. Le recours à des vérifications et à d'autres moyens d'atténuation des pertes permet d'éliminer les écarts. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs courants sont utilisés dans la méthode du report variable pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs à court terme sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (se reporter à la note 7c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et les impôts sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges opérationnelles indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges opérationnelles futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges opérationnelles unitaires. L'évaluation des charges opérationnelles futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode du report variable, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la Compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. La Compagnie est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de résiliation des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La Compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses en matière de maintien en vigueur de ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la Compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la Compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de police avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de police et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de police et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de police, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de police, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La Compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de police ou aux prestations rajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités rajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification négligeable des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de police, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

g) Gestion du risque

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

Dans le cadre de ses activités à titre d'assureur, Lifeco accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La Compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la Compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net après impôt	
	2012	2011
Mortalité – augmentation de 2 %	(208) \$	(188) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(274) \$	(176) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(188) \$	(181) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	121 \$	123 \$
Baisse de 1 %	(504) \$	(511) \$
Fluctuations des marchés boursiers		
Hausse de 10 %	18 \$	21 \$
Baisse de 10 %	(96) \$	(57) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	342 \$	292 \$
Baisse de 1 %	(376) \$	(316) \$
Charges – augmentation de 5 %	(56) \$	(55) \$
Résiliation de polices – variation défavorable de 10 %	(473) \$	(435) \$

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	2012			2011		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	55 134 \$	658 \$	54 476 \$	53 569 \$	869 \$	52 700 \$
Exploitation américaine	26 298	255	26 043	25 296	294	25 002
Exploitation européenne	39 226	1 151	38 075	36 647	898	35 749
Total	120 658 \$	2 064 \$	118 594 \$	115 512 \$	2 061 \$	113 451 \$

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas la Compagnie de ses obligations envers les titulaires de police. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la Compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la Compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la Compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

15. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2012	2011
Charges opérationnelles		
Intérêts sur les marges de crédit à l'exploitation et les instruments d'emprunt à court terme	4 \$	5 \$
Charges financières		
Intérêts sur les débetures à long terme et les autres instruments d'emprunt	231	231
Frais d'émission de débetures subordonnées	3	1
Intérêts sur les titres de fiducies de capital, montant net	27	33
Autres	20	19
	281	284
Total	285 \$	289 \$

16. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2012		2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À court terme				
Effets de commerce et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 0,27 % à 0,35 % (0,20 % à 0,39 % au 31 décembre 2011)	97 \$	97 \$	100 \$	100 \$
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au LIBOR majoré de 1,00 % ou au taux préférentiel d'emprunt des É.-U. (200 \$ US)	198	198	204	204
Total à court terme	295	295	304	304
À long terme				
Exploitation :				
Effets à payer à un taux d'intérêt de 8,0 % exigibles le 6 mai 2014, non garantis	2	2	3	3
Capital :				
Lifeco				
Débentures à 6,14 % exigibles le 21 mars 2018, non garanties	199	234	199	229
Débentures à 6,74 % exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	191	256	190	237
Débentures à 6,67 % exigibles le 21 mars 2033, non garanties	397	512	397	472
Débentures à 5,998 % exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	431	343	383
Débentures à 4,65 % exigibles le 13 août 2020, non garanties	498	557	497	522
	1 627	1 990	1 626	1 843
Canada-Vie				
Débentures subordonnées à 6,40 % exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	117	100	115
Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP				
Débentures différées à 6,625 % exigibles le 15 novembre 2034, non garanties (175 \$ US)	170	176	175	170
Great-West Life & Annuity Insurance Capital, LP II				
Débentures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 7,153 % jusqu'au 16 mai 2016 et, par la suite, à un taux de 2,538 % majoré du LIBOR de trois mois, non garanties (300 \$ US)	296	307	310	298
Putnam Acquisition Financing LLC				
Billet à terme exigible le 18 octobre 2015, portant intérêt au LIBOR majoré de 0,75 %, non garanti (304 \$ US)	301	301	304	308
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP				
Débentures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'au 21 juin 2017 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties	995	1 097	994	1 028
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP II				
Débentures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'au 26 juin 2018 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires canadiennes de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	497	592	497	550
Total à long terme	3 988	4 582	4 009	4 315
Total	4 283 \$	4 877 \$	4 313 \$	4 619 \$

17. Autres passifs

	2012	2011
Impôt exigible	649 \$	478 \$
Créditeurs	1 553	1 460
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	683	696
Provisions au titre des produits différés	427	406
Découverts bancaires	448	437
Autres	819	810
Total	4 579 \$	4 287 \$

Un montant de 3 469 \$ (3 185 \$ en 2011) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés

	2012	2011
Solde au début	406 \$	377 \$
Ajouts	103	97
Amortissement	(42)	(38)
Change	8	5
Cessions	(48)	(35)
Solde à la fin	427 \$	406 \$

18. Titres de fiducies de capital

	2012		2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres de fiducies de capital				
Fiducie de capital Great-West				
à 5,995 % exigibles le 31 décembre 2052, non garantis	– \$	– \$	350 \$	363 \$
Fiducie de capital Canada-Vie				
à 6,679 % exigibles le 30 juin 2052, non garantis	–	–	300	307
à 7,529 % exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150	216	150	197
	150	216	800	867
Rajustement à la juste valeur lié à l'acquisition	14	–	15	–
Titres de fiducies de capital détenus par le groupe consolidé à titre de placements	(45)	(45)	(44)	(44)
Titres de fiducies de capital détenus par la Compagnie à titre de placements	–	–	(238)	(246)
Total	119 \$	171 \$	533 \$	577 \$

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV) a racheté la totalité de ses titres de série A de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série A) en circulation le 29 juin 2012, d'un montant en capital de 300 \$, à la valeur nominale. Lifeco détenait auparavant une tranche de 122 \$ de ces CLiCS de série A à titre de placement à long terme.

La Fiducie de capital Great-West (la FCGW) a racheté la totalité de ses titres de série A de la Fiducie de capital Great-West (GREATs) en circulation le 31 décembre 2012, d'un montant en capital de 350 \$, à la valeur nominale. Lifeco détenait auparavant une tranche de 116 \$ de ces titres de fiducies de capital à titre de placement à long terme.

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a pour sa part émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat (se reporter à la note 15). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

19. Participations ne donnant pas le contrôle

La Compagnie détenait une participation majoritaire dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Putnam et Great-West Financial aux 31 décembre 2012 et 2011.

- a) Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Putnam, Great-West Financial et leurs filiales qui figurent dans les comptes consolidés de résultat s'établissent comme suit :

	2012	2011
Surplus attribuable au compte de participation de filiales		
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de police		
Great-West	182 \$	173 \$
London Life	952	825
Canada-Vie	264	253
Great-West Financial	1	5
	1 399	1 256
Participations des titulaires de police		
Great-West	(131)	(134)
London Life	(745)	(758)
Canada-Vie	(246)	(242)
Great-West Financial	(1)	(2)
	(1 123)	(1 136)
Bénéfice net – surplus attribuable au compte de participation de filiales	276	120
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2	1
Total	278 \$	121 \$

b) La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle s'établit comme suit :

	2012	2011
Surplus attribuable au compte de participation de filiales :		
Great-West	559 \$	510 \$
London Life	1 866	1 651
Canada-Vie	69	55
Great-West Financial	11	11
Total	2 505 \$	2 227 \$
 Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	5 \$	3 \$

Au cours de 2012, la London Life a réaffecté la tranche restante de 11 % de son placement dans le GRL, dont la valeur comptable s'élevait à 89 \$, du compte de participation au compte de l'actionnaire. L'écart de 6 \$ entre la valeur comptable et la juste valeur de 95 \$ de ce placement a été imputé au surplus cumulé des actionnaires et s'est traduit par une augmentation du surplus attribuable au compte de participation de la London Life.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent les participations ne donnant pas le contrôle dans les placements sous le contrôle de Putnam effectués dans des fonds institutionnels, des fonds de couverture et les fonds communs de placement offerts par Putnam et PanAgora Asset Management, Inc.

c) Les participations ne donnant pas le contrôle dans la Great-West, la London Life, la Canada-Vie, Putnam, Great-West Financial et leurs filiales qui figurent dans les autres éléments du bénéfice global s'établissent comme suit :

	2012	2011
Surplus attribuable au compte de participation de filiales		
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) liés au compte de participation		
Great-West	(2) \$	10 \$
London Life	2	48
Canada-Vie	(4)	3
Great-West Financial	-	1
Total	(4) \$	62 \$

20. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de second rang, nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Émises, en circulation et libérées

	2012		2011	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Actions privilégiées de premier rang				
Série F, à dividende non cumulatif de 5,90 %	7 740 032	194 \$	7 741 790	194 \$
Série G, à dividende non cumulatif de 5,20 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série H, à dividende non cumulatif de 4,85 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série I, à dividende non cumulatif de 4,50 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série L, à dividende non cumulatif de 5,65 %	6 800 000	170	6 800 000	170
Série M, à dividende non cumulatif de 5,80 %	6 000 000	150	6 000 000	150
Série P, à dividende non cumulatif de 5,40 %	10 000 000	250	—	—
Série Q, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	—	—
Série R, à dividende non cumulatif de 4,80 %	8 000 000	200	—	—
Série J, à dividende non cumulatif de 6,00 %	9 200 000	230	9 200 000	230
Série N, à dividende non cumulatif de 3,65 %	10 000 000	250	10 000 000	250
Total	101 740 032	2 544 \$	75 741 790	1 894 \$
Actions ordinaires :				
Solde au début	949 764 141	5 828 \$	948 458 395	5 802 \$
Émises en vertu du régime d'options sur actions	832 299	20	1 305 746	26
Solde à la fin	950 596 440	5 848 \$	949 764 141	5 828 \$

Actions privilégiées

Le 11 octobre 2012, la Compagnie a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série R, au prix de 25,00 \$ par action. Les actions sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 décembre 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement. Des coûts de transaction d'un montant de 6 \$ (5 \$ après impôt) engagés relativement à l'émission des actions privilégiées ont été imputés au surplus cumulé.

Le 6 juillet 2012, la Compagnie a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série Q, au prix de 25,00 \$ par action. Les actions sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 30 septembre 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement. Des coûts de transaction d'un montant de 6 \$ (4 \$ après impôt) engagés relativement à l'émission des actions privilégiées ont été imputés au surplus cumulé.

Le 22 février 2012, la Compagnie a émis 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,40 %, série P, au prix de 25,00 \$ par action. Les actions sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 mars 2017 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2021, plus, dans chaque cas, tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date prévue du rachat, exclusivement. Des coûts de transaction d'un montant de 7 \$ (5 \$ après impôt) relativement à l'émission des actions privilégiées ont été imputés au surplus cumulé.

Les actions privilégiées de premier rang, série F, à dividende non cumulatif de 5,90 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action. Au cours de 2011, la Compagnie a comptabilisé le rachat de 153 825 actions privilégiées de premier rang, série F, d'une valeur comptable de 3 \$.

Les actions privilégiées de premier rang, série G, à dividende non cumulatif de 5,20 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2013, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série H, à dividende non cumulatif de 4,85 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 septembre 2014, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série I, à dividende non cumulatif de 4,50 % sont actuellement rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2015, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série L, à dividende non cumulatif de 5,65 % sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 décembre 2014, au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2018, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série M, à dividende non cumulatif de 5,80 % sont rachetables au gré de la Compagnie à compter du 31 mars 2015, au prix de 25 \$ par action, majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 mars 2019, plus, dans chaque cas, les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang et à dividende non cumulatif de 6,00 % rajusté tous les cinq ans de série J sont rachetables au gré de la Compagnie le 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés à la date de rachat établie. Sous réserve du droit de rachat de la Compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série J, chaque action de série J peut être convertie en une action privilégiée de premier rang, série K, au gré de ses détenteurs, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de premier rang et à dividende non cumulatif de 3,65 % rajusté tous les cinq ans de série N sont rachetables au gré de la Compagnie le 31 décembre 2015 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés à la date de rachat établie. Sous réserve du droit de rachat de la Compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série N, chaque action de série N peut être convertie en une action privilégiée de premier rang, série O, au gré de ses détenteurs, le 31 décembre 2015 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Actions ordinaires

Le 6 décembre 2012, la Compagnie a annoncé une offre publique de rachat d'au plus 6 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, offre qui débute le 9 décembre 2012 et se termine le 8 décembre 2013. Aucune action n'a été rachetée aux termes de l'offre de rachat de la Compagnie dans le cours normal de ses activités en 2012.

21. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la Compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la Compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère comme étant les principales parties prenantes les actionnaires, les titulaires de police et les détenteurs de créances subordonnées de la Compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où cette dernière et ses filiales exercent leurs activités.

La Compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la Compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences en capital réglementaires minimales appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la Compagnie.

La Compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures d'évaluation du capital relatives à la mise en œuvre et à la surveillance du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la Compagnie. Le plan de capital est examiné par le comité de direction du conseil d'administration et approuvé par le conseil d'administration de la Compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

La capitalisation cible de la Compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle est inférieure aux exigences en capital réglementaires minimales dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la Compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de police et ses autres obligations.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales : le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. À cette fin, divers ajouts au capital ou déductions de ce dernier sont prescrits par les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le tableau qui suit présente un sommaire des données et des ratios ayant trait au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et l'information connexe de la Great-West :

	2012	2011
Capital de première catégorie ajusté, montant net	8 699 \$	7 918 \$
Capital de deuxième catégorie	1 710	1 698
Total du capital disponible	10 409 \$	9 616 \$
Total du capital requis	5 018 \$	4 709 \$
Ratio du capital de première catégorie	173 %	168 %
Total du ratio	207 %	204 %

Au 31 décembre 2012, la valeur estimative du ratio des fonds propres à risque de Great-West Financial, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, s'établissait à 440 % du seuil d'intervention de la société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. Great-West Financial présente son ratio des fonds propres à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.

Au Royaume-Uni, Canada Life Limited (CLL) doit se conformer aux exigences en matière de capital publiées dans l'Integrated Prudential Sourcebook, inclus dans le Financial Services Authority Handbook. Les exigences en matière de capital sont prescrites par une formule (Pillar 1) ainsi que par un cadre d'adéquation du capital individuel qui obligent les entités à évaluer le montant approprié du capital qu'elles devraient détenir en fonction des risques encourus dans le cadre de leurs activités. À la fin de 2012, CLL s'était conformée aux exigences en matière de ressources en capital en vigueur au Royaume-Uni.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où elles sont présentes. Aux 31 décembre 2012 et 2011, la Compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences réglementaires minimales locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger. Un des établissements à l'étranger est en discussion avec l'organisme de réglementation de son territoire en ce qui a trait à l'admissibilité de certains actifs aux fins de conformité avec ces exigences.

22. Paiements fondés sur des actions

- a) La Compagnie offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options visant à souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés affiliées. Le comité de rémunération de la Compagnie (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner l'extinction des options, à moins que le comité n'en décide autrement.

Au cours de 2012, 2 138 100 options ont été attribuées (1 666 100 ont été attribuées en 2011). La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2012 était de 3,17 \$ par option (4,39 \$ par option en 2011). La juste valeur de chaque option a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2012 : rendement des actions de 5,31 %, volatilité prévue de 24,01 %, taux d'intérêt sans risque de 1,66 % et durée prévue de sept ans.

À ce jour, quatre catégories d'options ont été accordées en vertu du régime. Dans trois de ces quatre catégories, les options peuvent être exercées sous réserve de l'atteinte de certains objectifs financiers de la Compagnie. La période d'acquisition des options est d'un maximum de huit ans. Toutes ces options ont une période d'exercice maximale de dix ans. À l'heure actuelle, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 52 600 000.

Le tableau qui suit résume l'état des options en cours et les changements survenus, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré :

	2012		2011	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice Moyen Pondéré
Options en cours au début	13 384 869	28,59 \$	13 577 642	27,99 \$
Attribuées	2 138 100	23,16	1 666 100	27,07
Exercées	(832 299)	19,33	(1 305 746)	18,37
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou expirées	(217 100)	28,03	(553 127)	33,47
Options en cours à la fin	14 473 570	28,33 \$	13 384 869	28,59 \$
Options pouvant être exercées à la fin	9 379 680	28,93 \$	9 366 858	27,98 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 23,06 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (25,54 \$ en 2011).

La charge de rémunération liée aux transactions comptabilisées à titre de paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres de 6 \$ en 2012, après impôt (6 \$ en 2011, après impôt), laquelle découle des transactions pour lesquelles les services reçus ne pouvaient être portés à l'actif, a été comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

L'entité a calculé la rémunération des services de l'administrateur en fonction de la juste valeur lors de son évaluation des services reçus dans le cadre du régime d'unités d'actions différées et du régime d'achat d'actions différées.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2012 :

Fourchette des prix d'exercice	En cours			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Échéance
De 19,42 \$ à 37,22 \$	1 549 040	0,51	22,20	1 549 040	22,20	2013
De 24,17 \$ à 29,84 \$	851 000	1,31	26,68	851 000	26,68	2014
De 28,26 \$ à 29,84 \$	1 893 000	2,95	29,82	1 893 000	29,82	2015
De 27,13 \$ à 31,27 \$	565 400	3,51	30,32	565 400	30,32	2016
De 23,16 \$ à 37,22 \$	1 468 100	4,19	36,69	848 524	36,37	2017
De 28,59 \$ à 31,27 \$	3 683 270	5,39	30,69	2 949 936	30,61	2018
De 25,65 \$ à 27,13 \$	848 500	7,25	26,95	370 600	26,96	2020
De 21,73 \$ à 27,16 \$	1 498 260	8,17	27,06	352 180	27,07	2021
23,16 \$	2 117 000	9,16	23,16	—	—	2022

- b) Afin de favoriser une meilleure harmonisation des intérêts des administrateurs et des actionnaires de la Compagnie, la Great-West, Great-West Financial et Putnam disposent de régimes d'unités d'actions différées facultatifs et de régimes d'unités d'actions différées obligatoires (les régimes facultatifs et les régimes obligatoires) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis touche une tranche de 50 000 \$ de sa provision annuelle en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle (y compris la rémunération liée aux comités du conseil) et ses jetons de présence soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en espèces, ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribué est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pendant les cinq derniers jours de Bourse du trimestre précédent (ce cours moyen pondéré étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. Au moment où l'administrateur quitte ses fonctions, il peut généralement faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités à la date du rachat. Cette somme est entièrement imposable à titre de revenu au cours de l'année pendant laquelle elle est reçue. En 2012, une tranche de 2 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (2 \$ en 2011).
- c) Depuis le 25 septembre 2007, Putnam offre le régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC. Conformément aux modalités du régime d'intéressement en titres de participation, Putnam est autorisée à attribuer ou à vendre des actions de catégorie B de Putnam (les actions de catégorie B de Putnam), sous réserve de certaines restrictions, et à attribuer des options visant l'achat d'actions de catégorie B de Putnam (collectivement, les attributions) à certains membres de la haute direction et employés clés de Putnam, à la juste valeur au moment de l'attribution. La juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode d'évaluation utilisée dans le cadre du régime d'intéressement en titres de participation. La période d'acquisition des droits peut être d'au plus cinq ans; celle-ci est précisée dans la lettre d'attribution. Les détenteurs d'actions de catégorie B de Putnam n'ont pas droit de vote, sauf en ce qui concerne certains éléments liés au régime d'intéressement en titres de participation, et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre maximal d'actions de catégorie B de Putnam qui peuvent être visées par les attributions en vertu du régime d'intéressement en titres de participation s'établit à 10 000 000. Les paiements fondés sur des actions qui sont attribués en vertu du régime d'intéressement en titres de participation sont réglés en trésorerie et comptabilisés dans les autres passifs, dans les bilans consolidés.

La Compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les actions incessibles de catégorie B et les options sur actions de catégorie B attribuées aux employés en vertu du régime d'intéressement en titres de participation. La juste valeur des actions incessibles de catégorie B et des options sur actions de catégorie B est déterminée à chaque date d'attribution. Au cours de 2012, Putnam a attribué 1 789 000 actions ordinaires incessibles de catégorie B (1 189 169 en 2011) à certains membres de la haute direction et employés clés (aucune option en 2012 et en 2011).

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 relativement aux actions ordinaires de catégorie B incessibles et aux options sur actions de catégorie B dont les droits étaient acquis s'est chiffrée à 22 \$ (3 \$ en 2011) et elle est comptabilisée au titre des charges opérationnelles dans les comptes consolidés de résultat. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable et la valeur intrinsèque du passif relatif aux actions incessibles de catégorie B et aux options sur actions de catégorie B étaient de 99 \$ (101 \$ en 2011).

- d) Certains employés de PanAgora, une filiale de Putnam, sont admissibles à la participation au régime d'actionnariat de la direction en vertu duquel des actions de catégorie C de PanAgora et des options et des droits à l'appréciation sur actions de catégorie C de PanAgora peuvent être émis. Les détenteurs d'actions de catégorie C de PanAgora n'ont pas droit de vote et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre d'actions de catégorie C de PanAgora ne peut excéder 20 % des capitaux propres de PanAgora, en supposant un taux d'exercice et de conversion de 100 %.

Les actions de catégorie C sont traitées comme étant un passif réglé en trésorerie aux bilans consolidés et sont comprises dans la rémunération fondée sur des actions à payer. La juste valeur des actions est estimée chaque trimestre et évaluée chaque exercice par un expert évaluateur indépendant.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 relativement aux actions incessibles de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions était de 18 \$ en 2012 (7 \$ en 2011), ces charges étant comprises dans les charges opérationnelles, dans les comptes consolidés de résultat. Au 31 décembre 2012, la juste valeur et la valeur intrinsèque des passifs relatifs aux actions de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions étaient de 37 \$ (22 \$ en 2011).

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les filiales de la Compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Les filiales de la Compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût des avantages au moyen de cotisations salariales. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. Les obligations au titre des prestations définies sont établies en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes et il est évalué à la juste valeur. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général. Le coût des prestations de retraite est imputé aux charges opérationnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite des employés canadiens de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et le régime de retraite du personnel de la London Life comprennent un volet cotisations définies. Tous les employés embauchés après cette date ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. Ce changement contribuera à atténuer l'exposition de la Compagnie au titre des régimes à prestations définies au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

Les filiales de la Compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi non liés aux prestations de retraite est imputé aux charges opérationnelles.

Les gains ou les pertes actuariels cumulatifs des exercices précédents dépassant 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes ou de l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle de vie active attendue du groupe de salariés ou de conseillers visés.

Les filiales de la Compagnie ont annoncé la liquidation partielle de certains régimes de retraite à prestations définies, mais l'incidence de cette annonce n'a pas été prise en compte dans les comptes des régimes de retraite.

Le taux de rendement global prévu sur l'actif des régimes pour l'exercice est fondé sur les prévisions à long terme en vigueur au début de l'exercice pour chaque catégorie d'actif, pondérées en fonction de la composition de l'actif du portefeuille, diminuées d'une provision à l'égard de toutes les charges qui devraient être imputées au fonds. Le rendement à long terme prévu de chaque catégorie d'actif est pris en compte et reflète les meilleures estimations de la direction relativement à l'inflation prévue et au rendement réel prévu. Depuis l'exercice précédent, aucun changement n'a été apporté à la méthode utilisée pour calculer le taux de rendement global prévu.

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Ces hypothèses ont été appliquées par la Compagnie compte tenu de l'espérance de vie moyenne, y compris des provisions liées à l'amélioration au chapitre de la mortalité, le cas échéant, et reflètent les variations de facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique. Les hypothèses tiennent également compte d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles au Canada. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la Compagnie :

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	3 137 \$	3 122 \$	– \$	– \$
Reclassement au titre de l'actif des régimes	(17)	–	–	–
Rendement prévu de l'actif des régimes	176	191	–	–
Cotisations salariales	16	16	–	–
Cotisations patronales	95	94	17	17
Écarts actuariels	83	(120)	–	–
Prestations versées	(169)	(179)	(17)	(17)
Fluctuations des taux de change	(5)	13	–	–
Juste valeur de l'actif à la fin	3 316 \$	3 137 \$	– \$	– \$
Variation des obligations au titre des prestations constituées				
Obligations au titre des prestations définies au début	3 470 \$	3 192 \$	406 \$	402 \$
Reclassement au titre du passif	(17)	–	–	–
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	73	64	2	2
Cotisations salariales	16	16	–	–
Intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	174	174	20	22
Écarts actuariels	374	180	9	(3)
Prestations versées	(169)	(179)	(17)	(17)
Coût des services passés	–	2	–	–
Fluctuations des taux de change	(9)	21	–	–
Obligations au titre des prestations définies à la fin	3 912 \$	3 470 \$	420 \$	406 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(596) \$	(333) \$	(420) \$	(406) \$
Coût (crédit) non comptabilisé au titre des services passés	5	5	(19)	(26)
Écarts actuariels nets	754	512	49	43
Montant non comptabilisé en raison d'une limite imposée sur un actif	(41)	(71)	–	–
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	122 \$	113 \$	(390) \$	(389) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs	415 \$	420 \$	– \$	– \$
Autres passifs	(293)	(307)	(390)	(389)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	122 \$	113 \$	(390) \$	(389) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	3 647 \$	3 230 \$		
Régimes non capitalisés	265 \$	240 \$	420 \$	406 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	259 \$	71 \$		

La Compagnie prévoit verser 107 \$ à ses régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés et à ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2013.

b) Charge au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisée en résultat net

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations définies	89 \$	80 \$	2 \$	2 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des cotisations définies	26	29	-	-
Cotisations salariales	(16)	(16)	-	-
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	99	93	2	2
Coût des services passés comptabilisé	-	2	(7)	(7)
Charge d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	174	174	20	22
Écarts actuariels comptabilisés	47	(1)	4	1
Rendement prévu de l'actif des régimes	(176)	(191)	-	-
Montant comptabilisé en raison d'une limite imposée sur un actif	(30)	8	-	-
Charge comptabilisée au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	114 \$	85 \$	19 \$	18 \$

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée par l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2012	2011
Titres de participation	51 %	46 %
Titres de créance	38 %	41 %
Biens immobiliers	5 %	4 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 %	9 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la Compagnie ou de parties liées. Dans les bilans consolidés, les actifs du régime comprennent des placements de 1 523 \$ (1 430 \$ en 2011) dans des fonds distincts gérés par des filiales de la Compagnie. Les actifs du régime ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la Compagnie.

d) Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date du bilan

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2012	2011	2012	2011
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation	5,1 %	5,5 %	5,1 %	5,5 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes au cours de l'exercice	5,7 %	6,1 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération prévu	3,5 %	3,6 %	–	–
Augmentation future des montants liés aux régimes de retraite	2,0 %	2,2 %	–	–
Pour le calcul du coût des obligations au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation	4,4 %	5,1 %	4,2 %	5,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,1 %	3,5 %	–	–
Augmentations futures des montants liés aux régimes de retraite	1,9 %	2,0 %	–	–
Pourcentage de l'obligation au titre des prestations définies assujéti aux augmentations futures des montants liés aux régimes de retraite	38,0 %	39,0 %	–	–
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			6,5 %	6,7 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux final est atteint			2024	2024

e) Incidence des variations des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux – autres avantages postérieurs à l'emploi

	Augmentation de 1 %		Diminution de 1 %	
	2012	2011	2012	2011
Incidence sur les obligations au titre des prestations définies	40 \$	41 \$	(33) \$	(34) \$
Incidence sur les coûts des services rendus et les charges d'intérêts au cours de l'exercice	2 \$	2 \$	(2) \$	(2) \$

f) Sommaire de la situation de capitalisation et des ajustements liés aux résultats techniques

	2012	2011	2010
Régimes de retraite à prestations définies :			
Obligation au titre des prestations définies	(3 912) \$	(3 470) \$	(3 192) \$
Juste valeur de l'actif des régimes	3 316	3 137	3 122
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(596)	(333)	(70)
Ajustements liés aux résultats techniques à l'égard des passifs du régime	(374)	(180)	(329)
Ajustements liés aux résultats techniques à l'égard des actifs du régime	83	(120)	99
Autres avantages postérieurs à l'emploi :			
Obligation au titre des prestations définies	(420)	(406)	(402)
Ajustements liés aux résultats techniques à l'égard des passifs du régime	(9)	3	(48)

24. Bénéfice par action ordinaire

Le tableau qui suit permet de rapprocher le bénéfice de base par action ordinaire et le bénéfice dilué par action ordinaire :

	2012	2011
Bénéfice		
Bénéfice net	1 930 \$	2 118 \$
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	(115)	(96)
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	1 815	2 022
Titres de fiducies de capital	10	10
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires – dilué	1 825 \$	2 032 \$
Nombre d'actions ordinaires		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	949 914 621	949 323 824
Ajouter :		
– Parts de fiducies de capital	10 406 127	12 408 059
– Exercice potentiel d'options sur actions en cours	262 576	337 446
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué	960 583 324	962 069 329
Bénéfice de base par action ordinaire	1,912 \$	2,129 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	1,900 \$	2,112 \$
Dividende par action ordinaire	1,230 \$	1,230 \$

25. Cumul des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)

2012						
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début	(365) \$	223 \$	(13) \$	(155) \$	(78) \$	(233) \$
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(78)	(39)	16	(101)	3	(98)
Impôt sur le résultat	-	6	(6)	-	1	1
	(78)	(33)	10	(101)	4	(97)
Solde à la fin	(443) \$	190 \$	(3) \$	(256) \$	(74) \$	(330) \$

2011						
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début	(572) \$	129 \$	-	(443) \$	(16) \$	(459) \$
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	206	114	(22)	298	(84)	214
Impôt sur le résultat	1	(20)	9	(10)	22	12
	207	94	(13)	288	(62)	226
Solde à la fin	(365) \$	223 \$	(13) \$	(155) \$	(78) \$	(233) \$

26. Transactions entre parties liées

La Financière Power, constituée et domiciliée au Canada, est la société mère de la Compagnie et en exerce le contrôle de droit. La Compagnie est liée à d'autres membres du groupe de sociétés de la Financière Power, dont IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales le Groupe Investors, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

a) Principales filiales

Les états financiers de la Compagnie comprennent les activités des filiales suivantes :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Great-West Life & Annuity Insurance Company	États-Unis	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Putnam Investments, LLC	États-Unis	Services financiers	95,56 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Dans le cours normal des activités, la Great-West et Putnam prennent part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la Great-West a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membres du groupe de sociétés de la Financière Power, et leur en a rendu. La Great-West a également fourni des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. La London Life a fourni des services de distribution à IGM. Toutes ces transactions ont été effectuées selon des conditions au moins aussi avantageuses que celles du marché.

La Compagnie détenait des débetures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2012	2011
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	15 \$	15 \$
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	13	12
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	13	12
Total	41 \$	39 \$

En 2012, la Great-West, la London Life et des fonds distincts gérés par la London Life ont acquis d'IGM des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur de 232 \$ (202 \$ en 2011).

La Compagnie fournit des services de réassurance et de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Compagnie et de ses filiales.

Aucun prêt ni aucune garantie n'était en cours à la date du bilan, et aucun prêt ni aucune garantie n'avait été émis en 2012 ou en 2011. Aucune provision n'a été constituée relativement aux montants non recouvrables de parties liées en 2012 ou en 2011.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Lifeco, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2012	2011
Salaire	9 \$	12 \$
Attributions fondées sur des actions	4	3
Attributions fondées sur des options	2	1
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	15	15
Valeur de rente	3	4
Total	33 \$	35 \$

27. Impôt sur le résultat

a) Impôt sur le résultat à recouvrer (à payer)

	2012	2011
Solde au début	(297) \$	212 \$
Charge d'impôt exigible	(407)	(267)
Comptabilisé dans les autres éléments du bénéfice global	(3)	(27)
Acomptes (remboursements reçus)	177	(303)
Autres	43	88
Solde à la fin	(487) \$	(297) \$

b) L'impôt différé se compose des reports en avant de pertes et des différences temporaires imposables présentés ci-dessous :

	2012	2011
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(272) \$	(321) \$
Portefeuille d'actifs	(839)	(788)
Reports en avant de pertes	1 160	980
Immobilisations incorporelles	220	296
Autres	(49)	44
Actif (passif) d'impôt différé, montant net	220 \$	211 \$
Solde au début	211 \$	387 \$
Montants comptabilisés aux :		
Comptes de résultat	39	(198)
État du résultat global	3	17
État des variations des capitaux propres	5	-
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(8)	(2)
Fluctuations des taux de change	(30)	7
Solde à la fin	220 \$	211 \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes non utilisées et du report en avant de pertes fiscales, dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que la société enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2012, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2012, la Compagnie affichait des pertes fiscales reportées qui totalisaient 3 600 \$ (3 013 \$ en 2011). De ce montant, une tranche de 3 471 \$ viendra à échéance entre 2013 et 2032; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 129 \$. La Compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la Compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera, et il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Une des filiales de la Compagnie a récemment enregistré des pertes. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffre à 1 088 \$ (1 088 \$ US) au 31 décembre 2012 et est principalement constitué du montant net des pertes opérationnelles et de déductions futures liées au goodwill, pour lequel une perte de valeur a été comptabilisée antérieurement. La direction a conclu qu'il est probable que la filiale, et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis, produira un bénéfice imposable suffisant pour être comblé par l'utilisation des pertes et des déductions américaines non utilisées. Certaines pertes opérationnelles totalisant 46 \$ (46 \$ US) et ayant été engagées avant l'exercice 2010, d'autres différences temporaires totalisant 99 \$ (100 \$ US) et des dons à des organismes de bienfaisance de 9 \$ (9 \$ US) ont été exclus de l'actif d'impôt différé.

c) La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

i) Impôt exigible

	2012	2011
Charge d'impôt exigible	388 \$	246 \$
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les périodes antérieures	-	5
Autres	19	16
Total de l'impôt exigible	407 \$	267 \$

ii) Impôt différé

	2012	2011
Création et renversement de différence temporaire	(25) \$	220 \$
Variations des taux d'imposition ou nouveaux impôts	(4)	(7)
Réductions de valeur, ou reprise de réductions de valeur antérieures, d'actifs d'impôt différé	(2)	1
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les périodes antérieures	(25)	(7)
Autres	17	(9)
Total de l'impôt différé	(39) \$	198 \$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	368 \$	465 \$

iii) Impôt comptabilisé dans les autres éléments du bénéfice global (se reporter à la note 25)

	2012	2011
Impôt exigible	3 \$	27 \$
Impôt différé	(3)	(17)
Total	- \$	10 \$

iv) Impôt comptabilisé dans les capitaux propres

	2012	2011
Impôt exigible	– \$	– \$
Impôt différé	(5)	–
Total	(5) \$	– \$

d) Le taux d'imposition effectif de la Compagnie se calcule comme suit :

	2012		2011	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	683 \$	26,5 %	757 \$	28,0 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits de placement non imposables	(188)	(7,3)	(123)	(4,6)
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au bénéficiaire non assujéti à l'impôt au Canada	(71)	(2,7)	(89)	(3,3)
Autres	(52)	(2,1)	(73)	(2,6)
Incidence des changements de taux sur les impôts futurs	(4)	(0,1)	(7)	(0,3)
Taux d'imposition effectif	368 \$	14,3 %	465 \$	17,2 %

Le versement des dividendes de la Compagnie à ses actionnaires n'a aucune incidence fiscale.

28. Charges opérationnelles et frais administratifs

	2012	2011
Salaires et autres avantages du personnel	1 827 \$	1 698 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	44	43
Frais généraux et administratifs	701	707
Autres (note 30)	–	(498) ⁽¹⁾
Total	2 572 \$	1 950 \$

(1) Le poste Autres tient compte de l'ajustement découlant de la décision judiciaire du 3 novembre 2011 stipulant que la réaffectation dans le compte de participation de tous les montants visés se fera en conformité avec les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation des différentes sociétés, dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera versé sur une base individuelle aux membres du groupe.

29. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la Compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La Compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la Compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Au 31 décembre 2012, la Compagnie a reçu de parties contractantes des actifs de 25 \$ (21 \$ en 2011) en garantie de certains dérivés et a donné à des parties contractantes des actifs de 101 \$ (45 \$ en 2011) en garantie pour des dérivés.

- a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le Bureau du surintendant des institutions financières Canada le prescrit.

	2012				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal*	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	9 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats à terme standardisés – vente	70	–	–	–	–
Swaps	2 873	361	20	377	42
Options achetées	857	46	4	39	6
	3 809	407	24	416	48
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	300	1	3	4	–
Swaps de devises	8 478	581	548	1 125	79
	8 778	582	551	1 129	79
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	904	8	54	56	4
Contrats à terme standardisés – achat	7	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	224	–	–	–	–
	1 135	8	54	56	4
Total	13 722 \$	997 \$	629 \$	1 601 \$	131 \$

* Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés en excluant les garanties reçues (25 \$).

	2011				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal*	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	55 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats à terme standardisés – vente	5	–	–	–	–
Swaps	2 649	357	23	370	38
Options achetées	1 107	54	7	54	5
	3 816	411	30	424	43
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	224	–	3	3	–
Swaps de devises	7 745	557	540	1 093	73
	7 969	557	543	1 096	73
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	58	–	4	4	–
Contrats à terme standardisés – achat	7	–	–	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	148	–	–	–	–
	213	–	4	4	–
Total	11 998 \$	968 \$	577 \$	1 524 \$	116 \$

* Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés en excluant les garanties reçues (21 \$).

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie par catégorie :

	2012				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	9 \$	– \$	– \$	9 \$	– \$
Contrats à terme standardisés – vente	71	–	–	71	–
Swaps	1 031	681	948	2 660	324
Options achetées	257	513	87	857	46
	1 368	1 194	1 035	3 597	370
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	300	–	–	300	–
Swaps de devises	205	2 001	4 772	6 978	290
	505	2 001	4 772	7 278	290
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	900	4	–	904	(5)
Contrats à terme standardisés – achat	7	–	–	7	–
Contrats à terme standardisés – vente	224	–	–	224	(4)
	1 131	4	–	1 135	(9)
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	–	–	30	30	13
Contrats de change					
Swaps de devises	–	1 000	500	1 500	(8)
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	–	58	124	182	(1)
Total	3 004 \$	4 257 \$	6 461 \$	13 722 \$	655 \$

	2011				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme standardisés – achat	55 \$	– \$	– \$	55 \$	– \$
Contrats à terme standardisés – vente	5	–	–	5	–
Swaps	404	1 025	1 087	2 516	316
Options achetées	233	760	114	1 107	53
	697	1 785	1 201	3 683	369
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	224	–	–	224	(1)
Swaps de devises	43	1 540	4 662	6 245	314
	267	1 540	4 662	6 469	313
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	40	18	–	58	(16)
Contrats à terme standardisés – achat	7	–	–	7	–
Contrats à terme standardisés – vente	146	2	–	148	(1)
	193	20	–	213	(17)
Couvertures de flux de trésorerie					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	–	–	31	31	11
Contrats de change					
Swaps de devises	–	–	1 500	1 500	(22)
Couvertures de la juste valeur					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	–	10	92	102	(2)
Total	1 157 \$	3 355 \$	7 486 \$	11 998 \$	652 \$

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en Bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la Compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

La tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie de 2012, qui comprend les contrats sur taux d'intérêt et les contrats de change, et les profits et les pertes nets dont il est prévu qu'ils seront reclassés hors du cumul des autres éléments du bénéfice global pour les 12 prochains mois se chiffrent à 2 \$. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 32 ans.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

30. Provisions liées à des poursuites judiciaires, passif éventuel et événement postérieur

De temps à autre, la Compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

Une filiale de la Compagnie a annoncé la liquidation partielle d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario, laquelle ne devrait pas être achevée sous peu. Cette liquidation partielle pourrait donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche du régime. En plus des décisions réglementaires touchant cette liquidation partielle, un recours collectif a été entamé en Ontario à l'égard de la liquidation partielle et de trois éventuelles liquidations partielles aux termes du régime. Le recours collectif remet également en cause la validité de l'imputation de charges au régime. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 \$ après impôt, constituée par les filiales de la Compagnie au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 34 \$ après impôt. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 novembre 2011 relativement à l'utilisation du compte de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du GAL en 1997 (le jugement de la Cour d'appel). Dans son jugement, la Cour d'appel a conclu que les importants succès obtenus par les sociétés justifiaient l'apport de correctifs au jugement de première instance, en ce qui a trait aux montants devant être réaffectés au compte de participation à l'avenir. La réaffectation au compte de participation de tous les montants visés se fera en conformité avec les politiques relatives aux polices avec participation des sociétés dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera alloué sur une base individuelle aux membres du groupe. Le 24 mai 2012, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel du demandeur du jugement de la Cour d'appel. En vertu de ce dernier, les parties doivent revoir le juge de première instance afin de régler les questions toujours en suspens. Le 24 janvier 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu un jugement selon lequel un montant de 285 \$ doit être réaffecté au surplus attribuable au compte de participation. La Compagnie interjettera appel.

Au cours du quatrième trimestre de 2011, en réponse au jugement de la Cour d'appel, la Compagnie a réévalué et réduit la provision liée à des poursuites judiciaires constituée au troisième trimestre de 2010, occasionnant ainsi une incidence positive de 223 \$ après impôt en 2011 sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires.

La Compagnie a constitué une provision supplémentaire de 140 \$ après impôt dans le compte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires lors de la période au cours de laquelle l'événement postérieur s'est produit, en réaction au jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 24 janvier 2013. La Compagnie détient actuellement une provision de 290 \$ après impôt relativement à cette action judiciaire.

Quelle que soit l'issue de cette affaire, cela n'aura pas d'incidence sur la situation du capital de la Compagnie ni sur les modalités contractuelles des polices avec participation. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ce litige ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie.

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, la Compagnie est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif potentiel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. La Compagnie s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Le 17 octobre 2012, une filiale de la Compagnie a reçu de la Massachusetts Securities Division une plainte administrative relativement au rôle de cette société à titre de gestionnaire de garanties à l'égard de deux titres garantis par des créances. La plainte vise à obtenir réparation, entre autres concernant la remise de sommes, une amende administrative civile et une ordonnance de cesser et de s'abstenir. En outre, cette même filiale est défenderesse dans deux poursuites civiles engagées par des institutions parties à ces titres garantis par des créances. Selon l'information connue à l'heure actuelle, la Compagnie est d'avis que ces litiges sont sans fondement. Il est impossible pour l'instant d'en déterminer l'issue potentielle.

La participation que détiennent certaines filiales de la Compagnie dans une société de capital-investissement située aux États-Unis a donné lieu à un différend au sujet des modalités du contrat de société. Au cours du quatrième trimestre de 2011, la Compagnie avait constitué une provision de 99 \$ après impôt à cet égard. Le différend a été résolu le 10 janvier 2012; par conséquent la Compagnie n'a pas conservé cette provision.

31. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de crédit sous forme de lettres de crédit totalisent 3,0 G\$ US, dont une tranche de 2,7 G\$ US est actuellement émise.

L'unité Réassurance utilise parfois des lettres de crédit qui sont principalement données en garantie aux termes de certains traités de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 516 \$ au 31 décembre 2012 (675 \$ au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, une tranche de 470 \$ de ce montant vient à échéance au cours de l'année (555 \$ au 31 décembre 2011) et une tranche de 46 \$ comporte une échéance entre un an et deux ans (79 \$ au 31 décembre 2011); aucun engagement ne comporte une échéance de plus de deux ans (41 \$ entre deux et trois ans au 31 décembre 2011).

c) Obligations locatives

La Compagnie conclut des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de ses activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements minimaux futurs globaux et par exercice se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 et par la suite	Total
Paiements de location futurs	99 \$	87	72	60	48	79	445 \$

32. Information sectorielle

Les principaux secteurs à présenter de la Compagnie sont l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne et l'exploitation générale de Lifeco. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Compagnie, de même que ses emplacements géographiques. Chaque secteur exerce des activités dans le secteur des services financiers et tire ses produits principalement de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, des produits de rentes, des services de gestion de placements, des produits d'épargne et des produits de réassurance-vie, de réassurance IARD, de réassurance-accidents et de réassurance-maladie. Les activités commerciales qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans le secteur Exploitation générale de Lifeco.

Les transactions entre secteurs opérationnels sont effectuées selon les conditions du marché et ont été éliminées au moment de la consolidation.

La Compagnie a établi un modèle de répartition du capital visant à mieux mesurer le rendement de ses secteurs opérationnels. Cette information sectorielle est présentée ci-dessous.

a) Résultats nets consolidés

	2012				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits :					
Primes reçues	9 581 \$	3 390 \$	5 849 \$	– \$	18 820 \$
Produits de placement nets					
Produits de placement nets réguliers	2 542	1 309	1 814	(12)	5 653
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	658	476	1 509	–	2 643
Total des produits de placement nets	3 200	1 785	3 323	(12)	8 296
Honoraires et autres produits	1 101	1 226	618	–	2 945
Total des produits	13 882	6 401	9 790	(12)	30 061
Prestations et charges :					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de police	9 770	4 437	8 244	–	22 451
Autres	2 414	1 371	701	160	4 646
Charges financières	131	135	18	1	285
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	45	48	10	–	103
Bénéfice avant impôt	1 522	410	817	(173)	2 576
Impôt sur le résultat	212	68	115	(27)	368
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 310	342	702	(146)	2 208
Participations ne donnant pas le contrôle	269	3	6	–	278
Bénéfice net	1 041	339	696	(146)	1 930
Dividendes – détenteurs d’actions privilégiées	79	–	22	14	115
Bénéfice net avant la répartition du capital	962	339	674	(160)	1 815
Incidence de la répartition du capital	78	(14)	(56)	(8)	–
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires	1 040 \$	325 \$	618 \$	(168) \$	1 815 \$

	2011				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Exploitation générale de Lifeco	
Produits :					
Primes reçues	9 285 \$	3 126 \$	4 882 \$	– \$	17 293 \$
Produits de placement nets					
Produits de placement nets réguliers	2 470	1 311	1 891	(134)	5 538
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	1 853	454	1 857	–	4 164
Total des produits de placement nets	4 323	1 765	3 748	(134)	9 702
Honoraires et autres produits	1 088	1 232	583	–	2 903
Total des produits	14 696	6 123	9 213	(134)	29 898
Prestations et charges :					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de police	10 971	4 229	7 843	–	23 043
Autres	2 207	1 240	586	(271)	3 762
Charges financières	136	134	18	1	289
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	41	46	13	–	100
Bénéfice avant impôt	1 341	474	753	136	2 704
Impôt sur le résultat	252	98	96	19	465
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 089	376	657	117	2 239
Participations ne donnant pas le contrôle	108	(1)	14	–	121
Bénéfice net	981	377	643	117	2 118
Dividendes – détenteurs d’actions privilégiées	73	–	23	–	96
Bénéfice net avant la répartition du capital	908	377	620	117	2 022
Incidence de la répartition du capital	78	(7)	(58)	(13)	–
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires	986 \$	370 \$	562 \$	104 \$	2 022 \$

b) Total de l'actif consolidé

	2012			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Actif				
Actif investi	58 461 \$	28 722 \$	32 828 \$	120 011 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 098	1 721	1 693	8 512
Placements au titre des polices de fonds distincts	54 341	23 809	26 798	104 948
Autres actifs	3 434	3 311	13 502	20 247
Total	121 334 \$	57 563 \$	74 821 \$	253 718 \$

	2011			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	
Actif				
Actif investi	56 374 \$	27 403 \$	30 851 \$	114 628 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	5 089	1 769	1 697	8 555
Placements au titre des polices de fonds distincts	49 622	22 359	24 601	96 582
Autres actifs	3 453	3 050	12 500	19 003
Total	114 538 \$	54 581 \$	69 649 \$	238 768 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Great-West Lifeco Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Great-West Lifeco Inc., qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2012 et 2011, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Great-West Lifeco Inc. aux 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Deloitte s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 7 février 2013